Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office de planification et de développement du Québec

Rapport annuel 1990-1991

Québec

92-02935/

Le contenu de la présente publication a été rédigé par l'Office de planification et de développement du Québec.

NOTE : Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14826-X
ISSN : 0708-4536

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c-0-3, a.14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Office de planification de développement du Québec pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1991.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations de l'Office au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,
responsable du Développement régional,

Yvon Picotte

Québec, octobre 1991

Monsieur Yvon Picotte
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, responsable du Développement régional
200, chemin Sainte-Foy
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de l'Office de planification et de développement du Québec pour l'année financière 1990-1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général
de l'Office de planification et de développement du Québec,

Jacques Gagnon

Table des matières

Introduction 9

Chapitre I :
Présentation de l'Office 11
Loi constitutive et mandats 11
Objectifs généraux 11
Organisation 11

Chapitre 2 :
Activités des directions centrales 13
Direction de l'administration 13
Direction de la gestion des programmes 17
Direction de la concertation 18
Direction de l'Entente Canada-Québec 22
Direction des études et politiques régionales 23
Secrétariat et communications 24
Direction générale du développement des régions 28

Chapitre 3 :
Activités des directions régionales 29
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine 29
Bas-Saint-Laurent 30
Saguenay — Lac-Saint-Jean 31
Québec 32
Chaudière-Appalaches 33
Mauricie — Bois-Francs 34
Estrie 35
Montréal 36
Laval 38
Laurentides 38
Lanaudière 40
Montérégie 41
Outaouais 42
Abitibi-Témiscamingue 43
Côte-Nord 44
Nord-du-Québec 46
Coordonnées des bureaux de l'OPDQ 47

Introduction

En 1990-1991, les activités de l'Office de planification et de développement du Québec ont consisté entre autres choses dans la mise en oeuvre du Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP), ainsi que dans l'organisation et la tenue de deux conférences socio-économiques, d'une conférence biennale et d'un colloque sur le développement régional.

Le Programme régional de création d'emplois permanents

Le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) vise le soutien à l'entrepreneurship et à la création d'entreprises. Il favorise la création d'emplois aux niveaux local et régional par l'octroi d'une aide financière sous forme de prêt. De plus, le programme prévoit des mesures concrètes et précises en faveur des jeunes entrepreneurs pour leur permettre de créer leur propre entreprise et de demeurer en région. Le taux de participation dans l'entreprise varie en fonction des particularités des régions.

C'est, entre autres, à la suite d'un colloque organisé conjointement par l'OPDQ et l'Université du Québec à Rimouski, tenu à Rimouski en 1987 et portant sur le financement du développement régional, que fut mise en relief la difficulté pour des entreprises en démarrage et en prédémarrage de trouver du capital de risque pour des projets requérant des sommes inférieures à 100 000 $. Dans cette optique, le PRÉCEP est un nouveau programme qui vient combler cette lacune et qui répond davantage aux réalités vécues dans chacune des régions du Québec. Il découle directement du Plan d'action en matière de développement régional.

Les conférences socio-économiques régionales

En 1990-1991, deux sommets de conférences socio-économiques ont été tenus dans les régions de Lanaudière (6 et 7 avril 1990) et du Saguenay — Lac-Saint-Jean (15 et 16 février 1991). Lors de ces sommets, le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu se sont engagés dans la réalisation de projets de développement pour une somme totale de 123,8 M$. À la suite de ces événements, une des ententes-cadres a été signée et la deuxième est en voie de l'être par le gouvernement du Québec avec chacune des régions concernées. Une conférence biennale a été tenue dans la région du Bas-Saint-Laurent (22 et 23 mars 1991).

D'autre part, en février 1991, le gouvernement du Québec a décrété un moratoire quant à la poursuite des conférences socio-économiques. Le développement régional étant en constante évolution, certains réajustements étaient devenus nécessaires.

Le ministre responsable du développement régional a alors annoncé la formation d'un groupe de travail interministériel réunissant les sous-ministres en titre ou présidents de treize ministères et organismes. Le mandat de ce groupe de travail interministériel est d'examiner les actions et mesures gouvernementales actuelles en matière de développement régional (ou celles ayant une incidence significative sur le développement) et de proposer les éléments d'une politique globale de développement des régions qui embrasse l'horizon des dix prochaines années.

Le groupe de travail devra, en tenant compte des ressources déjà existantes, examiner notamment les dimensions suivantes et formuler des recommandations sur :

— les actions et mesures les plus susceptibles d'avoir un effet structurant dans l'avenir prévisible sur le développement des régions du Québec;

— les structures et modes d'articulation de coordination au sein du palier régional et local jugés les plus efficaces et efficients pour les fins du développement régional;

— les modes et mécanismes de relations à retenir pour assurer des rapports harmonieux et efficaces entre le palier gouvernemental et le palier régional ou local en matière de développement régional.

Colloque sur la qualité de vie, prérequis au développement régional

D'autres moyens ont également été mis de l'avant pour stimuler le partenariat gouvernement-régions. Pour la première fois au Québec, l'OPDQ a entrepris en 1987 la tenue de colloques d'envergure provinciale sur les grandes préoccupations en matière de développement régional. Le premier a porté essentiellement sur le financement du développement régional et s'est tenu à l'Université du Québec à Rimouski en octobre 1987. Le deuxième, sur le thème du développement technologique des régions, a été tenu les 10 et 11 mai 1989 à l'Université de Sherbrooke. Un troisième colloque sur le thème de la qualité de vie comme prérequis au développement régional s'est déroulé les

18 et 19 octobre 1990 à Val-d'Or. Il avait été organisé conjointement par l'OPDQ et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et visait notamment à discerner les interrelations entre la qualité de vie et le développement sociocommunautaire harmonieux, entre le mieux-être et la croissance économique.

Relations internationales

En juin 1989, le président-directeur général participait, à Paris, à la première rencontre internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans le cadre des fêtes du bicentenaire de la Révolution française.

Quelques mois plus tard, soit en janvier 1990, l'OPDQ était sollicité par le Conseil économique et social de la France afin d'organiser la deuxième rencontre internationale des dits organismes à Québec, en 1991. Avec l'assentiment de sa ministre responsable et de celui du ministre des Affaires internationales, l'OPDQ a alors accepté d'accueillir cette rencontre.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement du Kivu, le ministère des Affaires internationales et l'OPDQ ont installé en septembre 1989 un bureau à Bukavu, au Zaïre. Il s'agit de l'exécution d'un mandat de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) faisant suite à une demande d'aide technique de la part de la République du Zaïre. Ce projet, dont la durée est évaluée à 30 mois, est entièrement financé par l'ACDI.

L'OPDQ poursuit donc son action en matière de développement régional et continue à consolider le partenariat déjà engagé avec les diverses instances du milieu.

Chapitre 1
Présentation de l'Office

Loi constitutive et mandats

L'Office de planification et de développement du Québec existe sous sa forme actuelle depuis 1969. Il a succédé à l'Office de planification du Québec, créé en 1968, et au Conseil d'orientation économique (1961-1968).

À sa création, l'OPDQ a reçu des mandats généraux contenus dans la Loi sur l'Office de planification et de développement du Québec (L.R.Q., c.O-3) et qui peuvent se résumer comme suit :

- préparer pour le compte du gouvernement des plans, des programmes et des projets d'aménagement du territoire et de développement socio-économique qui tiennent compte des particularités régionales et qui permettent une meilleure utilisation des ressources économiques et sociales;
- donner des avis au gouvernement sur les politiques et les programmes élaborés par les ministères, en vue d'en favoriser l'harmonisation;
- coordonner les recherches, études, enquêtes et inventaires qui sont faits par d'autres ministères et organismes du gouvernement et agir comme agent de liaison entre ces organismes lorsque la mise en oeuvre d'un projet intéresse plusieurs d'entre eux;
- administrer les fonds qui lui sont confiés en vue d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus dans sa loi et d'en disposer de la façon indiquée par le Conseil des ministres.

En plus de ces fonctions et pouvoirs, l'Office se voit confier les responsabilités suivantes :

- assurer la coordination et la responsabilité gouvernementale, ainsi que le suivi des conférences socio-économiques régionales;
- administrer le Fonds de développement régional (FDR) pour financer des projets de développement régional issus du milieu;
- administrer le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) et présider le comité directeur interministériel de ce programme;
- assurer un rôle-conseil auprès du ministre responsable du développement régional dans l'élaboration de politiques de développement régional.

Objectifs généraux

Depuis quelques années, le rôle de l'OPDQ est principalement consacré au développement des régions.

En fait, et répondant en cela à la volonté exprimée par le gouvernement du Québec, le développement des régions repose sur une responsabilité partagée entre les députés, les élus municipaux et les agents de développement socio-économique dans chacune des régions d'une part, et le gouvernement du Québec d'autre part. Dans ce contexte, par l'intermédiaire de ses directions régionales, l'OPDQ agit principalement comme interlocuteur gouvernemental dans la coordination des priorités de développement régional.

S'appuyant sur les demandes maintes fois exprimées par les divers intervenants en matière de développement, l'OPDQ vise surtout à :

- respecter et valoriser les particularités régionales;
- renforcer le dynamisme des institutions régionales et locales;
- assurer une présence plus dynamique des ministères et organismes gouvernementaux dans et pour les régions;
- établir une concertation permanente entre le gouvernement et les régions.

Les actions de l'OPDQ sont donc orientées en fonction de ces objectifs et il dispose, à cette fin, de deux programmes d'aide financière : le Fonds de développement régional (FDR) et le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP). La gestion régionalisée des programmes de l'Office fait appel à une coordination constante des ministères et organismes gouvernementaux dans chacune des régions, ce qui assure une vision d'ensemble de la dynamique du développement régional.

Organisation

L'Office, un organisme institué au ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c-0-3, art. 1), est sous la responsabilité du ministre responsable du développement régional et de l'application de la loi de l'Office déjà citée. Pour mener à bien ses mandats en matière de développement régional, l'OPDQ a procédé à des changements majeurs au sein de son organisation. C'est ainsi qu'il est maintenant doté d'une structure plus légère à Québec et qu'il a augmenté sensiblement ses effectifs dans ses bureaux régionaux.

Organigramme

La Direction de l'Office se compose, en plus de sa présidence, de deux directions générales du développement (Est et Ouest), d'un secrétariat assumant également la responsabilité des communications, d'une direction de l'administration responsable des ressources humaines, financières et matérielles, d'une direction de la concertation, d'une direction de l'Entente Canada-Québec, d'une direction des études et politiques régionales et enfin d'une direction de la gestion des programmes.

Le Plan d'organisation administrative supérieure se complète avec seize directions régionales qui sont rattachées à l'une ou l'autre des deux directions générales du développement. Le schéma de l'organisation, placé en pages centrales, permet une meilleure compréhension de ses liens organisationnels.

Rôle de soutien

Le rôle de l'OPDQ vise à coordonner et à appuyer les initiatives des régions. En effet, l'Office définit ses orientations à partir du vécu quotidien des divers intervenants en région. Il établit donc des contacts permanents avec les agents et les organismes socio-économiques oeuvrant dans les régions du Québec.

De plus en plus, les agents de développement assument de nouvelles responsabilités dans tous les secteurs d'activités. En effet, les intervenants régionaux cherchent des solutions durables aux problèmes du chômage et exigent d'être eux-mêmes les promoteurs de leur développement. L'organisation de sommets ou de tables de concertation un peu partout sur le territoire québécois démontre d'ailleurs une volonté claire des régions de prendre en main leur propre développement.

La solidarité manifestée par l'ensemble des intervenants dans la préparation de ces sommets, les axes de développement dégagés et l'établissement d'un ordre de priorité commun de développement, sont autant d'éléments d'une véritable action concertée.

Chapitre 2
Activités des directions centrales

Direction de l'administration

La Direction de l'administration fournit à l'Office des services de conseil et de soutien technique sur le plan administratif dans les domaines des ressources humaines, financières, informatiques et matérielles. Cette direction comprenait, en 1990-1991, le Service des ressources humaines, le Service des ressources financières et le Service des ressources informatiques et matérielles.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines :

- voit au recrutement des ressources humaines compétentes;
- administre un fichier d'offres de services contenant environ 7 000 candidatures pour combler des emplois occasionnels;
- établit la classification du personnel selon les tâches accomplies;
- conseille et assiste les gestionnaires dans le recrutement et la gestion courante des effectifs;
- applique les conventions collectives, lois et règlements relatifs à la gestion des ressources humaines;
- informe le personnel sur le cheminement de carrière et fournit en conséquence le soutien nécessaire en vertu des réglementations;
- propose au personnel un plan de formation utile à la carrière et en accord avec les objectifs de l'OPDQ;
- réalise des activités de formation conformément aux orientations gouvernementales et ministérielles de développement des ressources humaines;
- répond aux demandes de formation du personnel afin d'acquérir des connaissances visant à répondre aux exigences actuelles et futures inhérentes à l'emploi ou dans le cadre d'un cheminement de carrière;
- offre un service d'aide, de référence et de suivi aux personnes aux prises avec un problème d'ordre personnel affectant leur rendement au travail;
- réalise des activités de sensibilisation et de formation en vue d'augmenter la représentation des membres de groupes visés par les politiques d'égalité en emploi;
- vise l'augmentation du nombre de femmes dans les catégories d'emploi où elles sont sous-représentées en offrant des programmes de libération pour études avec traitement et un programme de relève féminine de gestion;
- organise annuellement une journée d'information destinée à l'ensemble du personnel féminin;
- collabore avec les organismes centraux et les autres ministères sur des questions touchant la gestion des ressources humaines.

Effectifs

À la fin de l'année budgétaire 1990-1991, les effectifs permanents de l'Office étaient de 143 postes, dont 2 postes vacants, répartis dans les régions du Québec de la façon suivante :

	Hors cadre	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
Québec : siège social	1	13	24	25
Bas-Saint-Laurent	—	1	3	1
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	—	1*	2	1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	—	1	2	1
Québec	—	1	5	1
Chaudière-Appalaches	—	1	2	1
Mauricie — Bois-Francs	—	1	2	1
Estrie	—	1	3	1
Montréal	—	3	6	5
Lanaudière	—	1	2	1
Laurentides	—	1	3	1
Montérégie	—	1	3*	2
Outaouais	—	1	3	1
Abitibi-Témiscamingue	—	1	2	2
Côte-Nord	—	1	3	—
Nord-du-Québec	—	1	2	1
Total	**1**	**30**	**67**	**45**

* 1 poste vacant à cette unité

L'Office a eu recours aux services de 113 personnes occasionnelles à temps plein ou à temps partiel, notamment pour réaliser le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) et le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP), pour des surcroîts de travail, pour remplacer des personnes absentes et pour effectuer des études ou des projets spécifiques. La répartition des effectifs occasionnels s'établit comme suit :

	Professionnels	Fonctionnaires
Québec : siège social	8	18
Bas-Saint-Laurent	4	3
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	4	2
Saguenay — Lac-Saint-Jean	4	1
Québec	2	1
Chaudière-Appalaches	6	2
Mauricie — Bois-Francs	5	1
Estrie	2	3
Montréal	5	8
Laval	1	1
Lanaudière	2	1
Laurentides	2	1
Montérégie	4	2
Outaouais	2	1
Abitibi-Témiscamingue	2	2
Côte-Nord	5	6
Nord-du-Québec	1	1
Total	**59**	**54**

N.B. L'Office a également embauché neuf étudiantes et étudiants et un stagiaire.

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Afin de mettre en oeuvre la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, le président-directeur général, par délégation du ministre, a la responsabilité de prendre les mesures pour assurer l'exécution des dispositions de la loi et de désigner les aires où il est interdit de fumer. À cet égard, le personnel de l'Office a été sensibilisé aux objectifs de la loi et une politique a été élaborée.

À cette fin, il est désormais interdit de fumer dans :

- les salles de réunion, d'entrevue ou de travail;
- les comptoirs destinés à des prestations de services où des personnes se présentent;
- les centres de documentation;
- les ascenseurs;
- les escaliers et les corridors;
- le magasin de fournitures de bureau;
- les salles de toilettes.

Les lieux protégés ont été désignés au moyen d'une affiche placée bien en vue et que nul ne doit enlever ou détériorer. À compter du 1er avril 1989, l'interdiction de fumer devait s'étendre à chacun des postes individuels de travail. Toutefois, en raison de problèmes concernant l'aménagement d'espaces pour les fumeurs, la politique a été mise à jour en novembre 1989 et cette interdiction a été retirée. Dorénavant, il appartient aux gestionnaires de voir à ce que les moyens soient mis en place afin de respecter les mesures énoncées dans la politique.

Service des ressources informatiques et matérielles

Le Service des ressources informatiques et matérielles a la responsabilité de fournir à l'ensemble des unités administratives de l'Office les biens et les services nécessaires à l'exécution de leurs mandats.

Ce service se divise en quatre sections, soit :

- l'informatique-bureautique, qui assure l'implantation et le soutien technique de nouvelles technologies;
- la documentation, qui assure la gestion des documents conformément à la réglementation existante, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personels et la Loi sur les archives;
- les services auxiliaires, qui assurent les activités de messagerie, d'approvisionnement et d'aménagement;
- la cartographie, qui effectue divers travaux reliés à la réalisation d'études diverses.

Au cours du dernier exercice, en matière de bureautique, le Service a procédé à la réalisation de la phase finale du plan triennal d'orientation de l'Office.

De plus, dans le domaine de la cartographie, l'Office a participé étroitement à la conception de documents cartographiques dans le cadre du projet d'élaboration du schéma d'aménagement du KIVU.

Le budget

En 1990-1991, le budget de l'Office de planification et de développement du Québec était de 69,9 M$.

Répartition du budget de l'OPDQ par programme et élément en milliers de dollars

	1990-1991	1989-1990
Programme 01		
Administration et concertation		
Ce programme vise à définir des politiques gouvernementales en matière de développement régional; il vise également à coordonner et à diriger les ressources essentielles à la gestion des programmes de l'OPDQ, tout en y associant les organismes de concertation.		
Élément 1 — Direction et gestion	14 094,2	13 286,5
Élément 2 — Aide à la concertation	4 893,3	3 888,0
Total	**18 987,5**	**17 174,5**
Programme 02		
Développement régional		
Ce programme vise à favoriser la concertation interministérielle et celle de divers agents économiques en vue de réaliser des interventions prioritaires de développement régional. Il vise également à favoriser la réalisation de projets générateurs d'emplois.		
Élément 1 — Fonds de développement régional	11 000,0	13 540,0
Élément 2 — Provisions pour augmenter tout crédit	100,0	100,0
Élément 3 — Fonds « Conférences socio-économiques »	21 939,1	20 311,7
Total	**33 039,1**	**33 951,7**
Programme 03		
Soutien régional à l'entreprise		
Ce programme vise à susciter l'émergence d'un plus grand nombre d'entreprises dans les régions du Québec et à favoriser la création d'emplois aux niveaux local et régional, par l'octroi d'une aide financière.		
Élément 1 — Création régionale d'emplois permanents	12 883,6	
Élément 2 — Création d'emplois communautaires	5 000,0	17 883,6
Total	**17 883,6**	**17 883,6**
Total des programmes 01-02-03	**69 910,2**	**69 009,8**

Service des ressources financières

Le Service des ressources financières assure le soutien requis pour l'ensemble des unités administratives de l'Office en matière de gestion financière et assiste les gestionnaires dans l'utilisation des crédits votés par l'Assemblée nationale. À ce titre, il :

- voit à la planification et à la coordination des activités relatives à l'élaboration et à la répartition du budget de l'Office et réalise des études et analyses concernant la situation budgétaire et les prévisions financières de l'organisme; il met sur pied les systèmes comptables en conformité avec les règlements et normes de gestion financière en vigueur;
- doit s'assurer de la conformité des engagements de crédits de l'Office en fonction des lois et règlements qui leur sont applicables; il assume aussi la production de rapports comptables, financiers et de gestion, et voit à leur diffusion;
- assure la conception, l'élaboration et le respect des procédures de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques reliés à la comptabilisation des engagements, paiements, revenus et recettes de l'Office; il propose un plan de gestion financière et en supervise l'application, le suivi et la mise à jour : il fournit également, sur demande, l'assistance en matière de comptabilité, de budget et de finance à certains organismes subventionnés. Dans le cadre de la gestion financière décentralisée à l'OPDQ, le service assure le contrôle des budgets; engagements et dépenses à comptabiliser au système informatisé SYGBEC.

Le service assume également la coordination et l'administration des fonds du Programme de création d'emplois permanents (PRÉCEP) ainsi que du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC); il apporte également l'expertise requise pour l'élaboration des mécanismes de gestion financière dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions.

Direction de la gestion des programmes

L'OPDQ administre des programmes d'intervention en développement régional soit :

— le Fonds de développement régional (FDR);
  - l'aide aux projets d'investissement;
  - l'aide aux corporations de développement économique pour l'engagement d'une ressource professionnelle oeuvrant en milieu rural;
— le Fonds conférence socio-économique (FCSE);
— le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP);
— les programmes de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec[1].

La Direction de la gestion des programmes a comme mandat de planifier et coordonner la préparation de la programmation budgétaire, d'établir les mécanismes de gestion des programmes, de superviser l'autorisation des demandes d'affectation des crédits, d'élaborer les directives administratives concernant la gestion des projets et de mettre au point les programmes d'assistance financière afin de répondre aux objectifs de l'organisme. La Direction assiste le président de l'OPDQ en vue d'harmoniser la mise en application des différents programmes et de conseiller les divers agents chargés de répondre à la clientèle régionale qui bénéficie des subventions de l'OPDQ. Enfin, la Direction prépare des analyses concernant les prévisions d'engagement financier.

Le Fonds de développement régional (FDR)

Ce fonds vise, dans une perspective de développement des potentiels régionaux, l'octroi de subvention pour la réalisation de projets d'investissement dans les régions. Les organismes publics tels que les municipalités, les municipalités régionales de comté et les corporations mandataires des municipalités sont admissibles à ce programme. Il s'adresse également aux organismes sans but lucratif qui présentent des projets axés sur le développement des potentiels régionaux et qui présentent une preuve suffisante d'autofinancement de leur opération. La contribution financière de l'OPDQ est variable et tient compte de la capacité financière de l'organisme promoteur.

Par ailleurs, l'aide accordée aux corporations de développement économique permet d'engager une ressource professionnelle dont les mandats consistent à promouvoir et assurer le développement économique des milieux ruraux.

Le Fonds conférence socio-économique (FCSE)

Ce fonds sert à financer les projets issus des conférences socio-économiques et des biennales, inscrits au nom de l'OPDQ dans les ententes-cadres conclus entre le gouvernement et les régions.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, ces deux programmes ont financé des projets pour une somme de quelque 30,5 M$.

1 Ces programmes sont financés à même le FDR et le FCSE.

Régions administratives	Montants engagés 1990-1991 FDR $	Montants engagés 1990-1991 FCSE $	Total $
Bas-Saint-Laurent	1 499 579	3 291 157	4 790 736
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	693 855	2 799 800	3 493 655
Saguenay — Lac-Saint-Jean	436 000	318 000	754 000
Québec	784 320	—	784 320
Chaudière-Appalache	1 248 114	1 630 571	2 878 685
Mauricie — Bois-Francs	804 292	3 985 865	4 790 157
Estrie	970 008	1 403 500	2 373 508
Montréal et Laval	1 762 000	—	1 762 000
Laurentides	165 376	189 218	354 594
Montérégie	130 000	1 935 507	2 065 507
Lanaudière	474 350	513 742	988 092
Outaouais	274 260	795 150	1 069 410
Abitibi-Témiscamingue	747 550	901 150	1 648 700
Côte-Nord	481 375	1 468 638	1 950 013
Nord-du-Québec	61 000	—	61 000
Non régionalisé	762 500	—	762 500
Total :	**11 294 579**	**19 232 298**	**30 526 877**

Le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP)

Ce programme a été autorisé en vertu du décret 57-90 du 17 janvier 1990 et du C.T. 1729-66 du 13 février 1990.

La mise en oeuvre de ce programme a débuté au cours de l'exercice financier. Il s'agit d'un programme d'aide au démarrage d'entreprises ou d'aide à l'expansion d'entreprises qui sont en opération depuis moins de cinq ans. L'aide consentie prend la forme d'un prêt non garanti, sans intérêt sur une période trois ans, remboursable à compter du début de la quatrième année. Le montant maximum du prêt ne peut excéder 300 000 $. De plus, ce programme comporte un volet spécifique qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs.

Tous les projets doivent être soumis au bureau régional de l'OPDQ selon la région de réalisation des projets.

Au cours de l'exercice financier, 148 projets ont été approuvés. Le montant de l'aide octroyée a été de 12,8 M$, et a généré des investissements de 79,3 M$. La création de 1608 emplois est prévue.

Les bureaux régionaux de l'OPDQ sont mandatés pour répondre à la clientèle visée par ces programmes et lui fournir l'information nécessaire à la préparation des projets. Ces programmes sont aussi associés à la réalisation de plusieurs projets découlant des décisions prises lors de la tenue des sommets socio-économiques régionaux.

Programme régional de création d'emplois permanents
État des prêts approuvés et des investissements
Pour l'année se terminant le 31 mars 1991

Régions administratives	Nombre de prêts approuvés	Prêts approuvés $	Montants versés $	Emplois prévus	Investissements générés* $
Bas-Saint-Laurent	6	360 700	199 200	25	2 181 668
Saguenay — Lac-Saint-Jean	4	554 571	207 536	29	3 321 446
Québec	13	898 500	428 000	118	6 475 236
Mauricie — Bois-Francs	25	2 305 480	842 130	410	15 938 715
Estrie	8	1 255 428	344 522	90	7 734 268
Montréal	11	592 103	303 648	82	2 509 977
Outaouais	7	499 125	288 000	68	2 338 300
Abitibi-Témiscamingue	7	525 300	483 250	32	2 402 840
Côte-Nord	15	1 375 455	666 149	87	10 422 074
Nord-du-Québec	3	70 628	54 125	6	286 955
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	13	899 623	642 030	136	4 232 568
Chaudière-Appalaches	9	706 700	220 250	100	3 438 100
Laval	3	143 302	136 266	37	1 104 270
Lanaudière	9	834 438	269 619	139	7 059 520
Laurentides	8	1 048 000	949 000	85	5 220 100
Montérégie	7	682 570	89 250	59	4 600 830
Total :	**148**	**12 751 923**	**6 122 975**	**1 503**	**79 266 867**

* Total des investissements générés (incluant PRÉCEP)

Direction de la concertation

La Direction de la concertation a pour mandat général d'apporter un soutien technique et administratif à l'Office et aux organismes régionaux de concertation et de développement en matière de concertation régionale.

Les mandats de la Direction consistent à :

— identifier les conditions devant favoriser une meilleure concertation en région et entre les différentes régions et le gouvernement du Québec, en vue de maximiser les effets des politiques de développement régional;

- apporter un soutien général à la préparation et à la tenue des conférences socio-économiques régionales, y compris les conférences biennales; fournir, entre autres, l'expertise technique nécessaire à la formation des comités d'orientation, à l'élaboration des documents de réflexion, à la planification du déroulement des délibérations, aux communications et à l'organisation logistique;
- assurer la coordination interministérielle nécessaire à la préparation et au suivi des engagements gouvernementaux;
- mettre à contribution les autres directions de l'Office et les organismes régionaux de concertation et de développement afin d'assurer le suivi des conférences socio-économiques et la réalisation des ententes-cadres de développement;
- négocier les règles qui régissent les relations entre l'Office et l'ensemble des organismes régionaux de concertation et de développement; préparer, pour signature, les protocoles d'entente entre l'Office et ces organismes et administrer les programmes d'aide financière à la concertation;
- assurer, pour le compte de l'OPDQ, le secrétariat de la table de travail OPDQ — AQORCD (Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement);
- assurer le suivi du dossier de la régionalisation;
- réaliser toute autre activité de concertation confiée par le gouvernement du Québec à l'Office.

Les éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale

Les principaux éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale sont contenus dans la décision du Conseil des ministres portant sur les conférences socio-économiques régionales. Ces éléments sont :

- la généralisation et le caractère de permanence des conférences socio-économiques régionales : une conférence a lieu dans chacune des régions du Québec tous les cinq ans et une biennale est tenue entre chaque conférence;
- la signature d'une entente-cadre de développement entre le gouvernement et la région au terme de chaque conférence et la tenue d'une biennale pour faire le point sur l'entente;
- une participation accrue des députés et des élus municipaux, conformément aux exigences de la décision ministérielle. Les députés sont maintenant associés à toutes les phases de la conférence, aux délibérations du sommet et au suivi des engagements retenus. De plus, un représentant de l'Opposition officielle participe aux travaux de préparation de la conférence et aux délibérations du sommet. Enfin, des efforts ont été faits afin que les élus municipaux soient davantage représentés et qu'il y ait un meilleur équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural;
- l'établissement d'un partenariat gouvernement-région : une nouvelle structure de concertation régionale dans chacune des régions du Québec est étroitement associée à toutes les étapes de la démarche de concertation. La décision gouvernementale établit de plus les critères de financement de ce nouvel organisme régional de concertation et de développement.

D'autres éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation sont contenus au plan d'action en matière de développement régional publié en 1988. Ces éléments sont :

- l'ajout d'une démarche visant la négociation d'axes prioritaires de développement avec chacune des régions et cela en début du processus de concertation;
- la nécessité de mettre davantage l'accent sur la recherche de projets structurants pour les régions;
- l'introduction d'un programme de relance visant les milieux à économie simple de façon à les faire bénéficier d'une démarche ad hoc en matière de développement;
- une volonté d'adapter davantage les modalités de mise en oeuvre de certains programmes aux spécificités des régions et, pour ce faire, appliquer le principe de la modulation des interventions du gouvernement.

La responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales

Le Comité ministériel permanent de l'Aménagement et du développement régional (COMPADRE), présidé par le ministre responsable du Développement régional, ou tout autre ministre que le premier ministre désigne, assume la responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales. Pour les fins de ce mandat, en plus du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le COMPADRE s'adjoint la participation des ministres plus directement concernés par la problématique d'une région.

Par ailleurs, la responsabilité ministérielle de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la signature des ententes-cadres de développement avec les régions et de la tenue des biennales a été confiée au ministre responsable du Développement régional, assisté dans cette tâche du ministre délégué au Développement régional.

Le ministre responsable de la région, quant à lui, est chargé de la coordination des activités de la députation régionale et des relations avec le gouvernement. Il partage de plus la responsabilité du suivi de l'entente-cadre de développement avec le ministre délégué au Développement régional en participant au comité directeur de l'entente-cadre signée avec la région.

La responsabilité administrative des conférences socio-économiques régionales

La responsabilité administrative des conférences socio-économiques régionales a été confiée à l'OPDQ, à savoir entre autres :

- le soutien technique à l'organisation des conférences;
- la coordination de la préparation des engagements gouvernementaux et la responsabilité administrative de la signature des ententes-cadres de développement et la tenue des biennales;
- la responsabilité de la mise en place et du soutien financier des organismes régionaux de concertation et de développement;
- l'évaluation des résultats obtenus;
- la coordination administrative du suivi des engagements gouvernementaux, la mise à jour et l'évaluation des projets de développement.

Les organismes régionaux de concertation et de développement

Outre qu'il assume sur le plan administratif les responsabilités qui lui sont confiées par le ministre responsable du Développement régional en rapport avec la réalisation des conférences socio-économiques régionales et la signature des ententes-cadres, l'Office a pour mandat de soutenir l'action des organismes régionaux de concertation et de développement (ORCD) oeuvrant dans l'ensemble des régions du Québec. Ces organismes regroupent les principaux intervenants régionaux provenant de divers secteurs d'activités (municipalités, commissions scolaires, associations patronales et syndicales, entreprises, organismes de développement, etc.).

Les relations entre ces organismes et l'Office sont régies par les protocoles d'entente 1987-1988 et 1989-1990, qui ont été prolongés pour couvrir l'année 1990-1991.

L'Office accorde à chacun une aide financière (de 280 000 $ en 1990-1991) à titre de budget de fonctionnement, ainsi qu'une subvention supplémentaire de 100 000 $ l'année de l'organisation d'une conférence socio-économique.

Le C.T. du 7 mars 1989 autorise aussi l'OPDQ à verser 50 000 $ annuellement à chacune des régions pour permettre la mise au point de projets en vue du sommet ou de la biennale. L'année de la tenue du sommet ou de la biennale, ce montant peut atteindre 75 000 $ pour une région. En 1990-1991, le déboursé pour ce programme a été de près de 0,6 M$.

La relation institutionnelle entre l'Office et les ORCD est maintenue par l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (AQORCD) qui a entre autres mandats celui de négocier pour le compte des ORCD le renouvellement des protocoles qui les lient à l'OPDQ. Avec la signature des nouveaux protocoles d'entente, les organismes régionaux de concertation et de développement sont, entre autres, amenés à :

- assurer, pour le compte des intervenants régionaux, les travaux reliés à la réalisation et au suivi des conférences socio-économiques régionales et des biennales; à cet égard, dans le cadre d'un programme de quatre ou cinq ans, ils doivent, en s'associant l'ensemble des partenaires du milieu, proposer des axes de développement et négocier avec le gouvernement les projets qui seront retenus à chacune des ententes-cadres de développement;
- promouvoir les aspirations régionales, défendre les intérêts des régions et agir comme organismes de soutien dans la mise en oeuvre de projets innovateurs; à cette fin, produire des avis, réaliser des études, faire des représentations sur des dossiers à caractère ponctuel et administrer le programme d'aide de mise au point de projets.

Le tableau suivant présente les subventions versées en 1990-1991 aux organismes régionaux de concertation et de développement.

Subventions aux organismes régionaux de concertation

Régions	Fonctionnement	Mise au point	Total
Bas-Saint-Laurent	280 000	75 000	355 000
Saguenay — Lac-Saint-Jean	280 000	50 000	330 000
Québec	280 000	43 300	323 300
Mauricie — Bois-Francs	280 000	11 750	291 750
Estrie	280 000	50 000	330 000
Outaouais	280 000	41 000	321 000
Abitibi-Témiscamingue	280 000	50 000	330 000
Côte-Nord	280 000	19 949	299 949
Nord-du-Québec	280 000	40 000	320 000
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	280 000	46 850	326 850
Chaudière-Appalaches	280 000	21 500	301 500
Lanaudière	280 000	50 000	330 000
Laurentides	280 000	44 660	324 660
Montérégie	280 000	42 500	322 500
AQORCD*	112 000		112 000
Total :	**4 032 000**	**586 509**	**4 618 509**

* Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement

Les principales activités en 1990-1991

Les Conférences socio-économiques

En 1990-1991, deux sommets socio-économiques ont été tenus dans autant de régions administratives, soit dans : Lanaudière les 6 et 7 avril 1990 et Saguenay — Lac-Saint-Jean les 15 et 16 février 1991.

Dans les deux cas, une entente-cadre a été signée ou est en voie de l'être et comprend les engagements qui peuvent se résumer ainsi :

Lanaudière (Entente-cadre signée)

Lors de ce Sommet, 90 projets ont été présentés, dont 66 d'entre eux ont fait l'objet d'un engagement financier pour un total de 52 618 900,00 $ répartis ainsi :

Gouvernement du Québec	33 623 200,00 $
OPDQ	6 675 200,00 $
Milieu	9 560 600,00 $
Autre (gouvernement fédéral)	2 759 900,00 $
Total :	52 618 900,00 $

Saguenay — Lac-Saint-Jean (entente non encore signée)

Lors de ce Sommet, 64 projets ont été soumis. Des engagements financiers totalisant 79 691 300,00 $ furent répartis ainsi pour 56 d'entre eux (chiffres non définitifs) :

Gouvernement du Québec	34 909 900,00 $
OPDQ	11 044 600,00 $
Milieu	28 022 800,00 $
Autre (gouvernement fédéral)	5 714 000,00 $
Total :	79 691 300,00 $

Conférence biennale

Tel que prévu, une conférence biennale a été tenue dans la région Bas-Saint-Laurent. Les résultats de cette biennale peuvent se résumer ainsi :

Bas-Saint-Laurent

La biennale a eu lieu les 22 et 23 mars 1991. Parmi les projets déjà inscrits à l'entente, 41 ont fait l'objet de négociation ou de discussion visant la relance de leur mise en oeuvre. Les 19 projets faisant l'objet de négociation ont donné lieu à des engagements financiers totalisant 5 224 600,00 $ répartis ainsi :

Gouvernement du Québec	2 070 600,00 $
OPDQ	952 700,00 $
Milieu	1 867 000,00 $
Autre (gouvernement fédéral)	334 000,00 $
Total :	5 224 600,00 $

La coordination interministérielle

Outre les travaux de coordination concernant les sommets et la biennale, le Comité interministériel de concertation, où siègent dix-neuf membres, a été associé au suivi du dossier de la régionalisation des activités des différents ministères et organismes. Un rapport d'étape, préparé dans la Direction, a été soumis au COMPADRE en octobre 1990.

Activités en préparation

Lors d'une conférence de presse tenue le 16 février 1991 au terme de la Conférence socio-économique du Saguenay — Lac-Saint-Jean, le ministre responsable du Développement régional annonçait la suspension de la tenue de nouvelles conférences socio-économiques régionales. Le ministre a indiqué alors que les biennales inscrites à la programmation se tiendraient comme prévu, en utilisant les enveloppes budgétaires autorisées.

Ce moratoire faisait suite au mandat confié par le premier ministre, au ministre responsable du Développement régional, de revoir l'ensemble de l'action gouvernementale en matière de développement régional pour qu'elle ait toute la pertinence, l'efficacité et l'acuité requise pour faire face aux enjeux et aux défis que la société québécoise devra affronter au cours de la présente décennie.

Cette mesure, qui devrait durer quelques mois, affecte le calendrier des conférences prévues pour les régions de l'Estrie, de Montréal, de Laval et du Nord-du-Québec. Elle n'affecte pas toutefois la biennale de la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine prévue pour le 8 juin 1991 ni celle de la Côte-Nord qui se tiendra le 26 octobre 1991.

Par ailleurs, la Direction a été associée au SADRE pour réaliser une étude sur la concertation régionale. Cette étude a permis de dégager des éléments de réorientation du processus de concertation en région, de la prise de décision et du suivi des engagements.

Il s'agissait non seulement de dresser un bilan mais également de dégager des avenues afin d'apporter des améliorations rendues nécessaires au terme d'une première génération de conférences réalisées dans les régions du Québec.

Direction de l'Entente Canada-Québec

La Direction de l'Entente Canada-Québec assure le secrétariat québécois de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec. Cette entente, signée en juin 1988, comporte une enveloppe globale de 820 M$ dont 380 M$ en provenance du gouvernement québécois. L'Entente respecte les objectifs essentiels et les axes d'intervention que le Québec a mis de l'avant dans son plan d'action en matière de développement régional, notamment par une aide particulière destinée principalement aux entreprises dans les régions centrales et par la mise sur pied de cinq programmes cadres pour les régions de ressources.

En 1990-1991, la Direction a participé à l'élaboration des programmes québécois, à leur agréement et au suivi de leur mise en oeuvre.

Ainsi, les programmations québécoises concertées, complémentaires ou conjointes suivantes ont été approuvées par le comité de gestion de l'Entente en 1990-1991 :

- Programme conjoint de développement économique du saumon de l'OPDQ, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), de la Fondation québécoise de la faune (FQF) et du ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie du Canada (MIST);
- Programmes québécois complémentaires de support au développement technologique des régions (régions de ressources et régions centrales) de l'OPDQ;
- Programmes québécois complémentaires de développement agricole régional (régions de ressources de l'Est-du-Québec, de la Côte-Nord, du Centre-Nord et de l'Ouest-du-Québec) du MAPAQ;
- Programme québécois concerté d'aide aux zones urbaines défavorisées de Montréal de l'OPDQ;
- Programme québécois concerté d'aide aux projets touristiques à caractère public des régions de ressources de l'OPDQ;
- Programmes fédéral et québécois complémentaires d'insémination artificielle ovine des régions de ressources du MAPAQ et d'Agriculture Canada;
- Programme relatif aux axes de développement de Montréal;
- Études :
  - Étude de faisabilité pour la dépollution et la mise en valeur de la rivière Petite Décharge à Alma;
  - Projet d'étude sur la situation de l'industrie porcine au Saguenay — Lac-Saint-Jean;
  - Projet d'étude sur l'établissement d'un plan d'action en formation sur la Côte-Nord.

La programmation québécoise comprend, outre les programmes et projets mentionnés ci-haut, les programmes et projets qui ont été approuvés avant le 1er avril 1990 et dont on trouve la liste ci-dessous. La Direction assure le suivi de ces programmes quant aux engagements et déboursés globaux, ainsi qu'à leur mise à jour, si nécessaire, et en informe les clientèles visées.

Programmes et projets des régions de ressources

- PRÉCEP (OPDQ);
- Aide à la récupération et au traitement des coproduits des entreprises de transformation agro-alimentaire (MAPAQ);
- Réseau d'essais en agriculture (MAPAQ);
- Support au développement de nouveaux produits alimentaires (MAPAQ);
- Aide à l'introduction de technologies en entreprise (MICT);
- Route d'accès au dépôt de graphite du Lac Knife (OPDQ);
- Aide aux infrastructures de Sept-Îles — Aluminerie Alouette inc. (MICT);
- Soutien aux infrastructures d'accueil des entreprises (MICT);
- Soutien aux projets d'attraits et infrastructures touristiques (OPDQ);
- Soutien aux équipements régionaux majeurs (OPDQ);
- Stages de formation agricole — Est-du-Québec (MAPAQ);
- Comités consultatifs (OPDQ).

Programmes et projets des régions centrales

- PRÉCEP (OPDQ);
- Aide à l'adaptation industrielle (MICT);
- Aide à la récupération et au traitement des coproduits des entreprises de transformation agro-alimentaire (MAPAQ);
- Aide au développement d'attraits et d'infrastructures à caractère public et non lucratif (OPDQ);
- Aide à l'introduction de technologies en entreprise (MICT);
- Support au développement de nouveaux produits alimentaires (MAPAQ);
- Axes de développement de Montréal :
  - Société du centre de conférences internationales de Montréal;
  - Parc de haute technologie;
  - Étude de faisabilité du Vieux-Port;
  - École nationale du cirque;
  - Étude de stratégie pour l'industrie de génie-conseil du Québec;
  - Étude de stratégie en aéronautique.

Études

- Écluse Rivière-des-Prairies (OPDQ);
- Système d'information de gestion (OPDQ);
- Étude du potentiel de développement de la recherche et de l'enseignement spécialisé en génie maritime dans l'Est-du-Québec (OPDQ);
- Étude d'opportunité de projets récréotouristiques dans la région du lac Kénogami, sa zone périphérique et la Rivière-aux-Sables (OPDQ);
- Bilan science et technologie de Montréal.

Les budgets affectés à ces programmes au 31 mars 1991 par le comité de gestion de l'Entente s'élève à 234,3 M$. Des engagements de 70,0 M$ concernant des projets précis ont été pris et 39,3 M$ ont été versés aux divers promoteurs. L'année en a été une où les programmations québécoises, dans le cadre de l'Entente, ont pris leur rythme de fonctionnement.

Du 1er avril 1990 au 31 mars 1991, la Direction a assuré le secrétariat québécois de quarante et une réunions, dont : quatre du Comité de gestion, six du Sous-comité de gestion des régions centrales, huit du Sous-comité de gestion des régions de ressources, dix-neuf des cinq comités consultatifs des régions de ressources et quatre regroupant les coprésidents du Comité de gestion et les Comités consultatifs.

Direction des études et politiques régionales

Les travaux réalisés par la Direction des études et politiques s'inscrivent dans le mandat de planification territoriale de l'OPDQ. Ils contribuent à l'intégration des connaissances acquises sur les régions, à cadrer le développement régional et à évaluer les effets des politiques d'intervention en cette matière.

Les dossiers courants

Outre les avis qu'elle est appelée à fournir régulièrement sur divers aspects de la conjoncture socio-économique québécoise qui peuvent influencer le développement régional, la Direction des études et politiques participe de façon directe ou indirecte à de nombreux travaux susceptibles d'améliorer les mécanismes d'aide au développement régional. Au cours de la dernière année, la DEP a contribué à la mise à jour continue d'un ensemble de données statistiques socio-économiques concernant les régions. Elle a aussi préparé les devis de certaines études exécutées par des consultants et en a supervisé la réalisation : recherches sur les échanges Montréal-régions, sur l'adaptation de certaines régions au libre-échange Canada — États-Unis ou encore sur le contexte frontalier d'une région, en l'occurence l'Outaouais. D'autres dossiers

ont progressé autour de thèmes aussi variés que les schémas d'aménagement des MRC comme outils de développement, la contribution du secteur récréotouristique au développement intégré des régions ou la dynamique des villes-pivots au Québec. Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec, la DEP a dressé un état de la situation et précisé la problématique des MRC en difficultés et des quartiers défavorisés des villes de Montréal et de Québec et de la Communauté régionale de l'Outaouais. En collaboration étroite avec les directions régionales, la DEP a collaboré à la préparation des bilans socio-économiques régionaux. La Direction des études et politiques a également procédé à l'évaluation du Programme d'aide aux corporations de développement économique en milieu rural (volet III).

Le Plan d'action du gouvernement en matière de développement régional

La DEP évalue de façon continue l'évolution des cinq volets du Plan d'action du gouvernement en matière de développement régional depuis sa mise en oeuvre : entrepreneurship et démarrage d'entreprises, innovation technologique, ententes-cadres gouvernement-régions, modulation de politiques et de programmes et soutien aux régions en difficulté. Dans ce cadre, elle assure en particulier la qualité du suivi de la participation gouvernementale au sein de la Fondation de l'entrepreneurship. Elle joue aussi le rôle de coordinateur dans la mise en oeuvre des contrats de relance en préparation dans quelques MRC et certaines villes monoindustrielles.

La planification à moyen terme : Horizon 93

Horizon 93 est un exercice de longue haleine par lequel, à partir de certaines tendances fortes déjà constatées dans les régions, la DEP cherche à évaluer les conditions prévisibles du développement. Certains des éléments de Horizon 93 ont déjà atteint un stade avancé de traitement : la qualité de la vie, la tertiarisation de l'économie, la régionalisation de l'immigration, la modernisation des infrastructures, le développement local et les impacts du vieillissement de la population dans les régions. À signaler que la partie du dossier traitant de la qualité de vie a fait l'objet d'un sondage à l'échelle du Québec et les résultats de cette enquête ont servi à l'élaboration d'un document de réflexion soumis aux participants d'un colloque tenu en Abitibi-Témiscamingue sous le thème : *La qualité de vie, prérequis au développement régional ?*

En somme, le dossier Horizon 93, qui se veut le noyau de la réflexion de l'OPDQ sur le développement à moyen terme des régions du Québec et qui servira éventuellement à établir les bases du prochain plan d'action du gouvernement en ce domaine, est entré au cours de l'année 1990-1991, dans une phase cruciale de sa réalisation.

Secrétariat et communications

Rôle du Secrétariat

Le Secrétariat de l'OPDQ assure le soutien de la régie interne de l'Office et le suivi de ses décisions. Il coordonne les relations interministérielles de l'organisme et est chargé des relations publiques avec ses différentes clientèles. Le secrétaire de l'Office assume également la responsabilité du Service des communications. Il est aussi responsable de l'accès à l'information dans l'organisme; ce mandat lui est confié en regard de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

De plus, le Secrétariat joue un rôle important dans l'organisation et la tenue d'activités de relations internationales, telles que des rencontres avec des délégations extérieures, et plus particulièrement avec la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et avec le Commissariat général au Plan de la France. De plus, il est responsable de l'application de la loi sur la langue française dans l'organisme. Enfin, le Secrétariat assure la coordination d'événements ou de projets spéciaux tels que les colloques sur le développement régional, l'élaboration du schéma d'aménagement du Kivu au Zaïre, etc.

Activités du Service des communications

Sous la responsabilité du secrétaire de l'Office, le Service des communications a pour principales préoccupations de promouvoir les activités de l'OPDQ découlant du Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional et d'assurer la visibilité de l'OPDQ en tant qu'organisme partenaire dans le développement économique des régions.

Édition

Au cours de l'année, le Service des communications a produit divers documents qui s'insèrent dans le cadre de ses trois collections : « Dossiers de développement régional », « Bilans socio-économiques régionaux » et « Ententes-cadres de développement ». De plus, le Service a réédité les fiches d'information régionale.

Le Service des communications a aussi publié, de façon sporadique, un bulletin intitulé : *L'OPDQ vous informe*. Ce bulletin poursuit un double objectif : faire part des décisions gouvernementales touchant le

développement des régions et donner un aperçu des activités de l'OPDQ. Depuis avril 1990, un numéro du bulletin a été produit.

Voici, en résumé, la liste des documents que le Service des communications a publiés au cours de l'année 1990-1991 :

Collection « Dossier de développement régional »

— *La sous-traitance industrielle, nouveaux chantiers de développement régional*, par Claude Manzagol et Jean Saint-Onge. Québec, OPDQ, 1990, 101 p.

— *Points de vue sur le développement rural au Québec*, par Clermont Dugas, Bernard Vachon, Raymond Day, Gaston Plante, Pierre Lefebvre, Laurette Normand. Québec, OPDQ, 1990, 78 p.

— *Profil statistique des régions du Québec*, 2e édition, par Michel Therrien, Québec, OPDQ, 1991, 171 p.

Collection « Bilans socio-économiques régionaux »

— *Bilan socio-économique, région de Laval*, par Alain Dufour et Martial Fauteux, Québec, OPDQ, 1990, XIII, 69 p.

— *Bilan socio-économique, région de la Côte-Nord*, par Jean Gagnon, Québec, OPDQ, 1990, XV, 54 p.

Collection « Ententes-cadres de développement gouvernement-régions »

— *Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de Chaudière-Appalaches*, 1990-1995. Engagements. OPDQ, 1990, 182 p.

— *Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de Lanaudière*, 1990-1995. Engagements. OPDQ, 1990, 124 p.

L'OPDQ vous informe :

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, septembre 1990, 4 p.

Enfin, le Service des communications a publié un dépliant d'information sur le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP).

Hors collection

— *Les régions administratives du Québec*, par Yves Cartier, Québec, OPDQ, 1990, 247 p. (édité par « Les Publications du Québec »).

Information et relations publiques

Deux événements ont particulièrement marqué les activités de relations publiques de l'OPDQ en 1990-1991, soit : la préparation de la deuxième rencontre internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires et la tenue d'un colloque d'envergure provinciale organisé conjointement avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et ayant pour thème : *La qualité de vie : prérequis au développement régional ?* Ce colloque s'est déroulé les 18 et 19 octobre 1990 au motel Confortel de Val-d'Or. Il visait à mieux circonscrire l'interdépendance entre la croissance économique et l'environnement et à faire ressortir les rapports entre la qualité de vie et la qualité des ressources humaines disponibles. Le Service des communications était représenté au Comité des communications chargé d'assurer l'organisation logistique et matérielle du colloque, ainsi que les activités de relations publiques. Ce comité relevait du Comité organisateur dont le secrétaire de l'OPDQ assumait la vice-présidence.

Cet événement s'inscrivait dans le cadre d'une série de colloques sur le développement régional qui traitent, à l'échelle du Québec, des grandes préoccupations en matière de développement socio-économique régional et qui se déroulent dans différentes régions du Québec. Le premier de ces colloques s'est déroulé en octobre 1987 à l'Université du Québec à Rimouski et avait pour thème le financement du développement régional; le deuxième, qui s'est tenu à l'Université du Québec à Sherbrooke en mai 1989, a porté sur le développement technologique et le développement des régions du Québec.

Le Service a de plus participé à diverses activités de communications dans le cadre de l'organisation de conférences socio-économiques, de conférences biennales et de signatures d'ententes-cadres entre le gouvernement et les régions.

En matière de publicité, afin de faire connaître à une plus vaste clientèle le rôle de l'OPDQ, des annonces publicitaires et des publi-reportages ont été insérés en cours d'année dans divers médias d'information, notamment dans des hebdomadaires régionaux et des revues spécialisées.

Le Service des communications a aussi été associé à l'organisation de quatre expositions régionales et d'une exposition à caractère provincial. En voici la liste :

— le Salon des affaires de Rimouski (20 au 22 avril 1990);

— le Salon Info-Services Plus de Thetford-Mines (26 au 29 avril 1990);

— le Salon de la PME de Hull (octobre 1990);

— le Carrefour de la sous-traitance de Rouyn-Noranda (automne 1990).

Par ailleurs, la promotion et l'information relatives aux deux programmes d'aide financière de l'OPDQ ont été assurées par la production de communiqués de presse touchant un nombre important de projets.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec

Organisation administrative supérieure

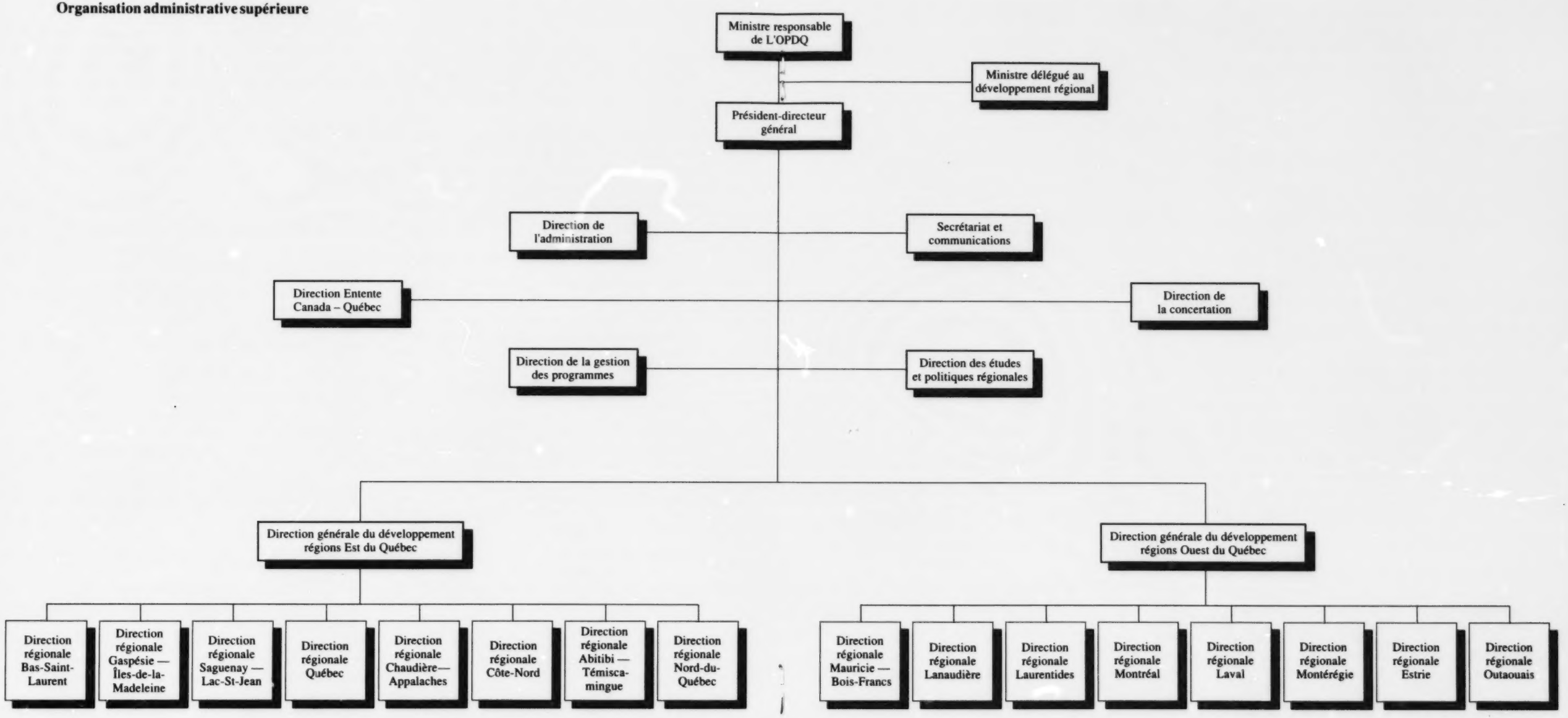

90-10-24

Direction générale du développement des régions

La Direction générale du développement a comme principaux mandats :

— de promouvoir le développement régional par l'amélioration des connaissances du Québec et des régions, par l'élaboration de problématiques et de bilans pour les régions du Québec, par l'inscription des priorités régionales dans la programmation des ministères, par la réalisation d'études sur des projets ayant une portée régionale importante;

— d'harmoniser le développement régional par une meilleure connaissance du milieu, la consultation, la coordination et la concertation entre les agents du milieu, entre les partenaires gouvernementaux et entre le milieu et le gouvernement;

— d'assurer la réalisation de plans, de programmes et de projets de développement régional par l'administration du Fonds de développement régional, du Programme expérimental de création d'emplois communautaires, du Programme régional de création d'emplois permanents, et par la participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des sommets régionaux et des contrats de relance.

Plus précisément, la Direction générale du développement des régions assume la direction, la coordination et l'harmonisation des actions des directions régionales de l'Office. Elle assure également un lien administratif entre ces dernières et le bureau du président-directeur général.

Enfin, elle maintient des liens étroits et continus avec l'ensemble des directions centrales de l'Office et avec les autres partenaires gouvernementaux afin d'assurer une meilleure coordination institutionnelle et interministérielle.

Partage des responsabilités

En ce qui concerne la coordination des opérations régionales, le territoire québécois a été scindé en deux grandes unités administratives. La Direction générale du développement, régions Est comprend les directions régionales suivantes : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Québec, Chaudières-Appalaches, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec; la Direction générale du développement, régions Ouest comprend les directions régionales suivantes : Lanaudière, Laurentides, Montréal, Laval, Montérégie, Estrie, Outaouais et Mauricie — Bois-Francs. Le partage des régions s'est effectué en tenant compte de l'importance de la grande région de Montréal, de la région de la capitale et des affinités naturelles des régions entre elles.

Par ce partage de responsabilités, le président-directeur général dispose des services de deux adjoints qui supervisent l'ensemble des interventions opérationnelles de l'Office dans les régions. Ce partage de responsabilités s'inscrit dans la volonté de l'institution de fournir un support accru au développement des régions du Québec, base fondamentale de son action. On trouvera dans le prochain chapitre l'essentiel des activités des différentes directions régionales.

Chapitre 3
Activités des directions régionales

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

En 1990-1991, les actions de la Direction régionale de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine ont porté sur des actions visant à contrer les difficultés économiques que vivent les gens de la région. Les effets de la récession font en sorte que la région possède le taux de chômage le plus élevé au Québec et le taux d'activité le plus faible au Canada.

La région a subi une importante baisse d'activité dans le secteur des pêches. L'activité économique reliée aux secteurs de la forêt et du tourisme a également connu une diminution.

Face à la précarité de l'économie régionale, la Direction régionale s'est engagée dans les mesures spéciales mises de l'avant par le gouvernement du Québec à savoir :

— le plan de relance socio-économique de la Gaspésie — Les-Îles;

— le contrat de relance de la MRC Denis-Riverin.

De plus, en collaboration avec les divers intervenants économiques, elle a joué un rôle de soutien auprès des promoteurs tant au niveau privé que public pour assurer :

— le suivi des 108 projets inscrits dans l'entente-cadre de développement;

— la coordination des actions gouvernementales et paragouvernementales;

— la mise en oeuvre du PRÉCEP;

— l'application des divers volets du Fonds de développement régional;

— la mise en oeuvre des programmes de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement régional.

Connaissance du milieu régional

La Direction a complété la recherche et la rédaction du premier bilan socio-économique depuis le détachement de la région Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine de celle du Bas-Saint-Laurent. Ce premier bilan regroupe les statistiques régionales les plus récentes de la région. Il a été réalisé avec la collaboration des ministères et organismes oeuvrant sur le territoire. Il couvre les périodes de 1986 à 1990 et met en évidence l'évolution des différents secteurs d'activité.

Activités de concertation

Coordination interministérielle

La Conférence administrative régionale (CAR) pour la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine s'est réunie à quatre reprises en 1990-1991. Le suivi des projets acceptés au Sommet, l'organisation et la tenue de la rencontre annuelle de concertation (mai 1990), la préparation de la biennale et les mesures de relance socio-économique de la Gaspésie ont constitué les principaux objets de coordination interministérielle.

Activités de concertation

La Direction régionale a poursuivi ses activités avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, notamment dans les dossiers suivants :

— la réalisation de la rencontre annuelle de concertation afin d'établir le bilan annuel des réalisations des divers projets contenus dans l'entente-cadre;

— la participation à l'organisation de la conférence biennale qui se tiendra le 8 juin 1991;

— la participation financière pour faciliter la réalisation de projets par l'intermédiaire du « programme de mise au point de projets »;

— la présence de la Direction régionale aux réunions du Conseil d'administration.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice 1990-1991, 29 projets de développement ont reçu un appui financier du FDR pour une somme de près de 3,5 M$.

Au total, l'apport du FDR aura permis la concrétisation de vingt projets découlant des engagements de la Conférence socio-économique régionale.

Programme régional de création d'emplois permanents

La mise en place du PRÉCEP en avril 1990 a permis d'aider financièrement à l'implantation ou l'expansion de plusieurs entreprises sur le territoire. Ainsi,

des prêts totalisant près de 0,9 M$ ont été autorisés, permettant la création de 136 emplois permanents. Au total, des investissements de plus de 4,2 M$ pourront être réalisés.

De plus, le suivi de six dossiers a été assuré dans le cadre du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC).

Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions

Le cadre de programmation de l'Entente auxiliaire Canada-Québec pour les régions-ressources étant établi, l'exercice 1990-1991 a permis la poursuite de sa mise en oeuvre. Compte tenu de la problématique socio-économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Direction régionale a surtout porté son intérêt sur les programmes de soutien aux infrastructures d'accueil des entreprises et sur les projets portant sur les attraits touristiques de la région. Elle a entre autres appuyé le programme de développement économique du saumon qui devrait contribuer à la mise en valeur de dix-sept rivières à saumons.

La Direction régionale a de plus apporté son soutien technique au Comité consultatif régional de l'Entente dans le cadre de certaines de ses activités.

Bas-Saint-Laurent

La Direction régionale du Bas-Saint-Laurent a conjugué ses efforts dans le but d'assurer la coordination des actions gouvernementales en région, de veiller au fonctionnement des activités reliées au processus des conférences socio-économiques, de développer une solide connaissance du milieu et d'en assurer sa diffusion, d'assurer une présence et un soutien auprès des organismes et des personnes intéressés au développement régional, sans oublier la gestion des programmes du Fonds de développement régional, du Fonds des conférences socio-économiques, du Programme régional de création d'emplois permanents, de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions et du contrat de relance pour la MRC de la Matapédia.

Connaissance du milieu régional

C'est un mandat important pour la Direction régionale que d'améliorer et de diffuser les connaissances de la région de façon à permettre des interventions mieux ciblées et plus efficaces.

La Direction a d'abord exercé ce mandat en préparant le bilan socio-économique, auquel de nombreux organismes ont été mis à contribution, soit : l'Université du Québec à Rimouski, les conseils de la culture, des loisirs et quelques ministères sectoriels.

De plus, des rencontres ont été organisées systématiquement dans toutes les MRC avec les élus et les intervenants dans le développement économique. La présence de la Direction à des colloques, conférences et des expositions a permis de recueillir et de diffuser l'information.

Activités de concertation

La concertation s'est exercée auprès de deux groupes bien distincts.

Elle s'est effectuée, d'abord, auprès des divers ministères et organismes gouvernementaux, principalement grâce à la Conférence administrative régionale (CAR) qui favorise l'échange d'information et qui permet de faire le point sur certaines interventions, au besoin. Également, la concertation s'est exercée avec le gouvernement du Canada par le Comité régional de coordination et de concertation destiné à coordonner les interventions gouvernementales faites dans le cadre des programmes de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions.

Par ailleurs, la concertation avec le milieu s'est faite par une présence active auprès des divers organismes mandatés par le milieu : conseil régional de développement, associations touristiques régionales, commissaires industriels, association des agents de développement économique, groupes de soutien aux initiatives jeunesse et institutions d'enseignement. Plus particulièrement, la Direction régionale a consacré beaucoup d'efforts au suivi de la Conférence socio-économique en participant activement à la réunion annuelle de concertation et à la biennale qui a permis, entre autres, de renégocier vingt projets qui avaient été reportés lors du Sommet de Rivière-du-Loup de 1988.

Enfin, la Direction a participé aux commissions, aux comités d'orientation, aux divers sous-comités mis en place pour assurer la réalisation du contrat de relance de la MRC de la Matapédia.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année, 38 nouveaux projets ont reçu l'appui financier du FDR pour un montant total de près de 4,8 M$ qui ont généré des investissements et des dépenses pour près de 10,3 M$. Parmi les 38 projets traités, 17 sont issus de l'Entente-cadre de développement du Bas-Saint-Laurent 1988-1992; ils représentent à eux seuls 2,5 M$ de subventions pour des investissements totaux de 6,0 M$.

Parmi les réalisations les plus importantes en 1990-1991, il faut mentionner :

— la mise en valeur de l'axe mer-rivière dans la ville de Matane;

— la mise en place d'un système de neige artificielle au centre de ski Mont-Comi;

— la construction d'une pisciculture communautaire à Pohénégamook;

— l'aide au développement des infrastructures industrielles de la ville de Saint-Pascal;

— l'amélioration des infrastructures et des équipements de la Société Duvetnor pour son service de croisières-excursions dans les îles du Bas-Saint-Laurent;

— la réfection et l'amélioration de la Maison du notaire de Trois-Pistoles.

D'autre part, le volet III du programme de développement en milieu rural du FDR a permis le maintien d'une ressource professionnelle dans chacune des huit MRC de la région.

L'appui financier du FDR a également permis de préparer un contrat de relance pour la MRC de la Matapédia et de mettre en branle un consortium sur le développement de la tourbe dans le Bas-Saint-Laurent.

Programme régional de création d'emplois permanents

En 1990-1991, le Programme de création d'emplois permanents a été mis en opération. Ainsi, des prêts totalisant près de 0,4 M$ ont été autorisés à six entreprises. La réalisation des projets pourrait créer 25 emplois permanents et engendrer des investissements de près de 2,2 M$. Parmi les projets les plus significatifs pour le Bas-Saint-Laurent, il convient de souligner celui de la Coopérative de producteurs de porcs Métis qui relance la production de porcs dans la partie est de la région et qui met 100 000 porcs annuellement sur le marché.

Saguenay — Lac-Saint-Jean

La région Saguenay — Lac-Saint-Jean a débuté la présente décennie sous l'égide de la concertation.

Engagée dans un processus de planification régionale, la Direction a combiné ses activités dites traditionnelles à la tenue de la Conférence socio-économique. Elle a conjugué les efforts des intervenants régionaux afin de dégager des projets importants pour le milieu et qui apportent un financement accru à la région.

Dans un contexte économique difficile, il est apparu essentiel que les décideurs régionaux et le gouvernement s'unissent pour définir les axes prioritaires de développement qui prévaudront pour les quatre prochaines années.

Connaissance du milieu régional

L'année a été marquée par le dynamisme des intervenants régionaux dans l'établissement des priorités de développement de la région.

À la suite du dépôt de la problématique et des orientations régionales par la Direction au comité d'orientation de la Conférence, les intervenants de la région ont amorcé un processus de consultation qui a permis de dégager les principes de base du développement de la région. La Direction régionale a été d'un support constant dans cette démarche de planification stratégique, et s'est associée implicitement à la résultante de cet exercice.

Activités de concertation

L'activité la plus importante pour la Direction a été sans contredit la préparation de la Conférence socio-économique régionale. Pour ce faire, elle a collaboré étroitement avec le milieu et les intervenants interministériels et elle a participé activement au processus relié à la Conférence. Elle a de plus été associée de près à la tenue de six colloques de zone, de neuf tables sectorielles et d'un forum présenté à La Baie où 65 projets sur 110 ont été retenus et ont été présentés au Sommet économique.

Le sommet de la Conférence s'est déroulé les 15 et 16 février 1991 à Saint-Félicien. Il a mobilisé la presque totalité des ressources de la Direction régionale. Comme membre du comité de gestion du Sommet, la Direction a collaboré au déroulement de la Conférence en coordonnant le travail des différents ministères en vue de préparer et de compléter avec les promoteurs les dossiers en cheminement à présenter à la Conférence socio-économique.

L'ensemble des intervenants régionaux poursuivent actuellement la concrétisation des engagements pris lors de cette Conférence.

Au Sommet, le gouvernement s'est engagé financièrement dans 28 projets en tourisme, loisir et culture, sept projets en science et technologie, trois en développement industriel et entrepreneurship et une dizaine dans divers autres secteurs.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Dix projets ont reçu l'aide financière du FDR au cours de l'année 1990-1991, totalisant près de 0,8 M$. Ces projets engendreront des investissements directs dépassant les 4,2 M$, et ce dans des champs d'intervention variés.

L'appui financier du FDR a, en outre, permis d'entreprendre le processus de réalisation d'un contrat de relance avec les villes de Dolbeau et de Mistassini et de développer des secteurs privilégiés d'activités reliés à la recherche et au développement de nouvelles technologies, ainsi qu'au loisir et au tourisme.

Parmi les projets qui ont fait l'objet d'interventions particulières, il convient de mentionner : l'acquisition d'une micro-sonde électronique, le développement de techniques de pointe au collège de Jonquière, la consolidation du centre nordique du lac Plétipi de Cépal et enfin l'aménagement de la plage de Métabetchouan.

Programme régional de création d'emplois permanents

L'année 1990-1991 a vu naître le Programme régional de création d'emplois permanents. Pour le premier exercice, la Direction a traité quelque 41 demandes de financement, dont quatre ont à ce jour reçu une réponse positive. Ces premières opérations ont donné l'occasion à l'Office de participer pour un montant de près de 0,6 M$ dans le financement de projets de démarrage d'entreprises, nécessitant des investissements totaux de plus de 3,3 M$ qui devraient permettre la création de 29 emplois permanents.

Ces investissements ont permis le développement d'entreprises dans des secteurs d'activité économique aussi variés que :

— la conception et la fabrication d'équipements forestiers;

— la conception et la fabrication de vaporisateurs industriels;

— le tourisme;

— la torréfaction de café.

Le démarrage de ces nouvelles entreprises assure à la région une augmentation et une diversification de son activité économique.

Québec

Bien que l'année 1990-1991 ait été marquée par un ralentissement des interventions financières, elle a été néanmoins très remplie. La Direction régionale de Québec a eu l'occasion de s'associer étroitement à de nombreux programmes et activités reliés au développement régional, en particulier aux travaux des chambres de commerce et des organismes ou institutions d'enseignement oeuvrant à la promotion des affaires et à la création d'entreprises (Jeunes entreprises, Contact jeunesse, cégep de Limoilou, Fondation de l'entrepreneurship, Université Laval et autres). Elle a également apporté sa participation et son support technique lors de plusieurs colloques, forums, séminaires, notamment en collaborant financièrement à une expérience pilote dans la région de Charlevoix pour y favoriser le retour des jeunes.

Par ailleurs, la Direction régionale de Québec a exploré diverses avenues de collaboration éventuelle soit pour les études, soit pour la mise en oeuvre de grands projets structurants, en particulier dans la ville de Québec, de concert avec différents ministères et organismes régionaux. Parmi ces dossiers on compte notamment celui du Centre des congrès.

Activités de concertation

En 1990-1991 les activités de concertation ont connu une recrudescence.

D'une part, le dialogue entre l'Office et le Conseil régional de développement s'est poursuivi de façon assidue, parallèlement aux réflexions en cours sur le choix et sur l'articulation des différents mécanismes de la participation gouvernementale au processus permanent de concertation.

D'autre part, la Direction régionale a publié, en collaboration avec la Conférence administrative régionale (CAR), des orientations de développement ainsi qu'une réflexion préliminaire sur des orientations sectorielles.

Recherche et planification

La région de Québec a fourni en 1990-1991 un apport appréciable aux secteurs de la recherche et de la planification.

Un profil a été publié, de même que la version préliminaire du bilan socio-économique qui correspond maintenant au récent découpage de la nouvelle région administrative.

La Direction a en outre poursuivi les travaux du Comité de relance de Saint-Raymond et elle a contribué à la formation d'un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre ainsi qu'au lancement d'une opération pour la confection d'un plan de développement des quartiers de la basse-ville de Québec. Elle a par ailleurs complété, de concert avec le MICT, un répertoire des centres de recherche de la région.

Gestion des programmes

Fonds de développement régional

L'année 1990-1991 n'a pas engendré, dans la région de Québec, un très grand nombre de projets mettant à contribution le Fonds de développement régional, les fonds de l'Office servant de façon prioritaire au financement des projets résultant des conférences socio-économiques.

La région a tout de même traité des dossiers appelant des déboursés globaux de près de 0,8 M$. Elle a, entre autres, contribué à la construction d'un bâtiment locatif industriel à Saint-Raymond, au financement du contrat de relance de la ville de Saint-Raymond et de la municipalité de paroisse de Saint-Raymond, ainsi qu'à la relocalisation de l'Association québécoise des transporteurs aériens.

Programme régional de création d'emplois permanents

Le Programme régional de création d'emplois permanents a démarré en 1990-1991. Cependant, avant qu'il ne prenne son rythme de croisière, tous les projets reçus depuis la fin du programme PECEC ont dû être étudiés à la lumière des critères du nouveau programme. En conséquence, au cours de l'année, 67 dossiers ont été analysés dont 20 ont été présentés au Comité régional et 13 ont reçu des offres de prêt. Par ailleurs, une quinzaine de dossiers sont présentement à l'étude.

Les sommes engagées durant l'année dans le cadre de ce programme s'établissent à près de 0,9 M$.

Chaudière-Appalaches

Connaissance du milieu régional

Les activités de la Direction régionale dans ce domaine ont été axées vers les milieux en difficultés et en déstructuration.

Les actions suivantes méritent d'être signalées :

— en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, la Direction régionale a organisé plusieurs rencontres avec des représentants du milieu afin de mieux cerner la problématique reliée au sous-développement;

— des rencontres avec des représentants des secteurs économiques tels l'Union des producteurs agricoles et l'Association des commissaires industriels ont permis d'accroître le niveau de connaissance des ressources humaines de la Direction régionale à l'égard des actions et des champs d'intervention de ces partenaires du développement régional;

— la Direction régionale a collaboré, dans le cadre du Carrefour étudiant des services à la communauté de l'Université Laval, à la production d'un profil socio-économique pour chacune des onze MRC du territoire.

Activités de concertation

Les activités de la Direction régionale ont porté sur la réalisation des dossiers présentés dans le cadre de la Conférence socio-économique de janvier 1990.

Concertation gouvernement-région

En association avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) Chaudière-Appalaches, la Direction a assuré le suivi des engagements du Sommet socio-économique. À cette fin, plusieurs rencontres avec des promoteurs ont permis l'avancement et la réalisation de quelques projets.

Coordination interministérielle

Au cours de l'année financière 1990-1991, la Conférence administrative régionale (CAR) s'est réunie à cinq reprises. Ces réunions ont permis aux directions régionales des différents ministères de se concerter sur les actions à prendre pour assurer le suivi du Sommet socio-économique.

La Conférence administrative régionale a formé un sous-comité, sous la co-présidence du directeur régional de l'Office et du directeur régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour mieux cerner la problématique reliée au sous-développement des zones en déstructuration.

Afin d'accroître la collaboration interministérielle, la Conférence administrative régionale a organisé des séances d'information pour le personnel des différentes directions régionales ministérielles. Ces sessions visaient à faire connaître l'action des ministères en région et les moyens dont ils disposent.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice financier, la Direction a participé à la réalisation de 34 projets à incidence régionale. Les subventions accordées au cours de cette période se sont élevés à près de 2,9 M$; elles ont contribué au renforcement des infrastructures et à l'amélioration de la qualité de vie.

Programme régional de création d'emplois permanents

La Direction régionale a procédé au traitement administratif de 90 dossiers. Neuf entreprises ont signé des actes de prêt. Les montant des engagements financiers s'élève à plus de 0,7 M$.

Mauricie — Bois-Francs

Une grande partie des activités de la Direction régionale a été consacrée à la réalisaton du suivi des engagements pris lors du Sommet socio-économique tenu à Victoriaville (26 et 27 mai 1989) et inscrits à l'Entente-cadre gouvernement-région, signée le 16 septembre 1989. De plus, la préparation de la rencontre annuelle de concertation a permis à la Direction de faire le point sur l'ensemble des dossiers de l'Entente.

Au cours de l'année, la Direction régionale a également traité plusieurs dossiers ayant fait l'objet d'engagements ministériels hors sommet en plus de participer à différentes activités de concertation.

D'autre part, il est à noter que depuis la mise en place du programme régional de création d'emplois permanents, 140 dossiers ont été déposés à la Direction régionale.

Connaissance du milieu régional

Afin de poursuivre ses efforts dans ce domaine, la Direction régionale a produit les documents d'appoint nécessaires aux différentes activités de concertation et susceptibles d'orienter les interventions gouvernementales.

Sous la coordination de la Direction des études et politiques, la Direction régionale a poursuivi, avec les régions des Laurentides et de Lanaudière, le suivi de l'étude portant sur l'impact de la libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis.

De plus, la mise à jour du bilan préparé dans le cadre du Sommet socio-économique s'est poursuivie en vue de la publication officielle prévue à l'été 1991.

Activités de concertation

Concertation interministérelle

Sur le plan de la coordination interministérielle, la Direction régionale a assuré la présidence et le fonctionnement de la Conférence administrative régionale (CAR). Quatre réunions ont permis le regroupement de divers ministères et organismes gouvernementaux en vue de faire le point sur certains projets du Sommet et d'établir les mécanismes de suivi des engagements.

La Direction régionale a également siégé au Comité de gestion de l'Entente qui s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année. Elle a de plus assuré la présidence et le fonctionnement du comité gouvernement/milieu pour la gestion du PRÉCEP. D'autre part, elle a participé aux activités de concertation suivantes :

— réunions relatives au contrat de relance de la MRC de Mékinac;

— rencontre de divers comités de gestion d'études effectuées dans le cadre du Programme de mise au point de projets;

— réunions de comités interministériels mis sur pied en fonction de dossiers du Sommet et du Fonds de développement régional.

Gestions des programmes

Fonds de développement régional

Au cours du dernier exercice financier, le Fonds de développement régional a participé au financement de 37 projets dont 25 proviennent de l'Entente-cadre de développement. Le montant total des subventions accordées se chiffre à 4,8 M$. Ces apports ont suscité des investissements totaux de l'ordre de 21,5 M$ dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, l'éducation, l'industrie, le loisir, la culture, le tourisme, l'environnement, etc. Cependant, certains projets retiennent plus particulièrement l'attention. Ce sont :

— le concept éco-plein air Le Baluchon;

— le Centre de formation en travail de récupération pour élèves en insertion sociale et professionnelle;

— l'agrandissement et l'aménagement du Centre culturel de Shawinigan;

— le Centre d'entrepreneuriat du Centre-du-Québec;

— le Centre de recherche et de développement en stockage, sécurité et transport d'hydrogène (étude).

Il est à noter que ce dernier dossier, jugé prioritaire au Sommet socio-économique régional, fera l'objet d'une attention particulière de la Direction régionale au cours de l'année 1991-1992, considérant son caractère structurant pour la région Mauricie — Bois-Francs.

L'action de l'OPDQ dans le milieu rural s'est traduite par une participation financière à l'engagement de ressources professionnelles. Ainsi, quatre corporations de développement économique bénéficiaient du volet III alors que l'OPDQ financait pour une deuxième année le volet II du commissariat industriel de l'Érable. Cette aide au fonctionnement représente des subventions totales de près de 0,2 M$.

Par ailleurs, une somme de 50 000 $ a été versée à la MRC de Mékinac pour l'engagement d'une ressource professionnelle dans le cadre du contrat de relance.

Programme régional de création d'emplois permanents

Bien que le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) ait cessé ses opérations au cours de l'année 1989-1990, la Direction régionale a assuré le suivi administratif des dossiers encore actifs dans le cadre de ce programme.

Par ailleurs, l'action de la Direction a surtout été concentrée sur le traitement des demandes déposées dans le cadre du Programme régional de création d'emplois permanents. En effet, des 140 dossiers déposés au cours de l'année financière, 25 ont fait l'objet d'un engagement et 4 sont actuellement en attente d'une décision. Ainsi, 2,3 M$ de prêts ont été autorisés par le PRÉCEP dans l'économie régionale qui, malgré la récession, connaît une vitalité des plus encourageante.

Bien que le PRÉCEP soit intervenu dans divers domaines, ce sont les secteurs agro-alimentaire, manufacturier et récréo-touristique qui ont surtout bénéficié de l'appui du programme. Par ailleurs, deux dossiers issus de la Conférence socio-économique régionale ont fait l'objet d'une intervention, soit : la Pisciculture Haute-Mauricie et le Centre régional de cubage et de commercialisation des fourrages.

Finalement, le dynamisme manifesté par les promoteurs locaux aura permis à la région Mauricie — Bois-Francs d'être très productive quant au nombre des interventions réalisées et au montant des prêts consentis.

Dans ce sens, le travail anticipé demeure important et le développement de la région continuera de connaître un essor de plus en plus grand.

Estrie

Fort de sa présence régulière sur l'ensemble du territoire de l'Estrie, le personnel de la Direction régionale a joué un rôle des plus actifs tant auprès de ses intervenants privilégiés (municipalités, MRC, CDE, entreprises manufacturières) qu'auprès de l'ensemble des intervenants sociaux et économiques de la région. Le personnel s'est manifesté dans plus de 500 activités (réunions, colloques, assemblées générales, comités), démontrant l'intégration de la Direction dans le réseau socio-économique régional.

La Direction régionale a été sollicitée pour participer à une réflexion commune sur un ensemble de thèmes et de problèmes auxquels la région est confrontée, soit en fonction du vieillissement de la population, de la formation de la main-d'oeuvre, de la désintégration sociale de certaines zones, soit à l'égard du développement technologique, de l'intégration des communautés culturelles, de la place des femmes, etc. Ces interventions ont souvent été l'élément catalyseur de dossiers importants et s'inscrivent dans les axes jugés prioritaires par l'Estrie. À cet égard, la modernisation des infrastructures industrielles de base, ainsi que les activités récréo-touristiques et d'innovation technologique ont constitué l'assise des interventions de la Direction en région.

La Direction régionale a de plus participé à différents débats et a joué son rôle « d'agent de changement », notamment quant aux modulations de politique et programmation et de soutien aux régions en difficultés. La Direction régionale a appliqué ces modulations aux MRC d'Asbestos, du Granit et du Haut-Saint-François, dans le cadre du FDR et du PRÉCEP, pour la relance de ces MRC.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a collaboré activement à l'établissement des problématiques économiques et à la recherche de solutions. Ainsi, elle a participé, avec la Commission de la formation professionnelle (CFP), à l'identification des besoins en formation et entend s'inscrire dans le suivi du plan de développement de la main-d'oeuvre. La notion de « guichet unique » en formation a aussi fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des débats. Aussi, la Direction suivra-t-elle de près l'évolution de ce dossier.

La Direction s'est associée avec l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE), dans le cadre du programme Mise au point de projets (MAPP), pour la réalisation de cinq études de faisabilité. Le résultat de ces études aidera les promoteurs à orienter leurs actions.

Les projets d'études retenus concernent :

— le plan d'action pour l'amélioration du lac Lippé;

— l'implantation d'un système naturel d'épuration des eaux usées à la base de plein air Jouvence;

— la réalisation d'un parc linéaire (utilisation d'une voie ferrée désaffectée);

— la production télévisuelle intégrée pour la promotion de l'Estrie;

— l'exode des jeunes de la MRC du Haut-Saint-François et les remèdes à y apporter.

Parmi les activités importantes, quatre retiennent surtout l'attention, soit :

— le Forum régional, sous l'égide de l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE). Ce forum a permis de faire le consensus sur les objectifs de développement de la région en retenant trois axes principaux : l'environnement, la formation et les ressources humaine;

— Trans-Formation Estrie : la démarche régionale en cours vise à élaborer une vision de formation de la main-d'oeuvre et du développement des ressources humaines et à susciter la mise sur pied de projets, en sensibilisant les partenaires aux divers besoins des MRC de l'Estrie;

— la mise en place de la Société de développement économique du Sherbrooke métropolitain (SDESM). Cette société regroupe sept municipalités du Sherbrooke métropolitain et coordonne les activités de trois sociétés de développement distinctes : industrielle, culturelle et touristique. La Direction régionale participe au conseil d'administration de la SDESM à titre d'observateur;

— le plan d'action des intervenants économiques en région. La Direction régionale, à partir des plans d'action des organismes (CDE, CADC, CAE), a établi le profil de leurs orientations et de leurs priorités d'action pour en dégager les lignes de force. Un document résume le développement économique de l'Estrie en cinq axes majeurs :

  • modernisation industrielle (développement technologique, consolidation et diversification);

  • environnement;

  • formation;

  • tourisme;

  • entrepreneurship.

Activités de concertation

La Direction régionale a continué son travail de concertation avec les autres organismes et ministères en région. Notamment, elle a présidé les rencontres de la Conférence administrative régionale (CAR), mécanisme de coordination interministérielle. Ces rencontres ont permis, entre autres, de mettre en lumière les orientations ministérielles en région et de prendre connaissance du contenu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions et de préparer le Forum de l'ACDE. Au-delà des réunions formelles de la CAR, la concertation interministérielle a été assurée de façon constante pour les divers dossiers du FDR et du PRÉCEP dont, entre autres, ceux du développement touristique Magog-Orford, de l'antenne de développement technologique, du centre d'astronomie du mont Mégantic et du guichet unique aux entreprises.

La Direction a particulièrement renforcé sa coopération en région par une participation active à divers comités et activités, soit :

— la rencontre annuelle de concertation avec les membres du caucus ministériel estrien, les membres de l'ACDE et de la CAR;

— le Comité pour la mise en place du contrat de relance de la MRC d'Asbestos et suivi;

— le Comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke;

— le Comité organisateur et animateur d'ateliers pour le congrès de l'Association des commissaires industriels du Québec;

— la réflexion de l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (AQORCD) et de l'ACDE sur une nouvelle formule de sommets socio-économiques;

— le Conseil consultatif de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC), chapitre de l'Université de Sherbrooke;

— le Forum Emploi-Estrie et son suivi.

De plus, la Direction est membre associé du Conseil d'administration de la Corporation de gestion CHARMES (Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François).

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

La Direction régionale a contribué, dans le cadre du Fonds de développement régional, au financement de 22 projets pour un montant de près de 2,4 M$.

D'importants dossiers, tant dans les secteurs culturel, touristique, technologique que de loisirs, amorcés au cours de cette dernière année devraient se réaliser dans les mois à venir. De plus, la Direction poursuivra ses efforts, au cours de la prochaine année, pour relancer l'économie des MRC en difficultés.

Programme régional de création d'emploi permanent

Les comités régional et central du PRÉCEP ont autorisé une aide financière à huit entreprises pour un montant total de près de 1,3 M$. Les interventions ont touché aussi bien le secteur du bois que ceux des loisirs, de l'agro-alimentaire, du plastique et de l'électronique.

Cet apport financier pourrait engendrer des investissements totaux de 7,7 M$ et créer 90 emplois permanents.

Montréal

L'exercice 1990-1991 a été marqué à Montréal par plusieurs décisions du Conseil des ministres qui ont permis à l'Office et à la Direction régionale de Montréal de coordonner le suivi des mesures de

relance économique du territoire du Sud-ouest de Montréal et des zones défavorisées de Montréal. De plus, dans le cadre de la promotion de Montréal et de l'intégration économique entre Montréal et les autres régions du Québec, la Direction régionale a préparé deux mémoires pour le Conseil des ministres concernant le Fonds de développement international de Montréal (FIDM) et la Maison des régions du Québec (MRQ).

Pour réaliser les objectifs fixés pour l'exercice 1990-1991, la Direction a entrepris ou a réalisé des travaux, des recherches et des études, tout en assurant le suivi d'un certain nombre de grands dossiers à caractère économique de Montréal : Centre de conférences internationales de Montréal, INMARSAT, Fonds de relance, etc. De plus, la Direction a, comme par le passé, accordé son soutien aux Corporations développement économique et communautaire (CDEC) dont le triple mandat est d'assurer la concertation des agents du milieu, de soutenir le relèvement de l'employabilité et la réinsertion des personnes marginalisées sur le marché du travail et de favoriser le développement de liens étroits avec les entreprises existantes.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a réalisé en 1990-1991 une publication importante, soit le premier Bulletin de conjoncture de la région de Montréal. Ce Bulletin a été transmis à environ 200 agents économiques de la région. De plus, l'équipe affectée aux études a effectué un certain nombre de travaux afin de fournir une meilleure connaissance de la réalité régionale. Voici la liste de travaux effectués ou en cours de réalisation :

— étude comparative des importations manufacturières de Montréal et de la structure socio-économique de la Mauricie — Bois-Francs;

— production d'un document sur l'économie de l'Est de Montréal en 1990;

— mise à jour du dossier des orientations et priorités régionales;

— continuation des travaux concernant le bilan socio-économique 1989 de Montréal;

— mise sur pied d'une banque de données socio-économiques pour la région de Montréal;

— réalisation d'une étude sur le concept « Grappes industrielles versus filière de production »;

— commentaires sur le plan stratégique de l'OPDQ;

— élaboration d'un devis d'études sur l'impact économique de l'implantation des organismes internationaux à Montréal;

— réalisation d'une étude d'impact économique concernant le transfert de INMARSAT, organisme international oeuvrant dans le domaine des communications par satellite à Montréal.

De plus, la direction régionale a assuré le traitement de divers dossiers régionaux comme, par exemple, ceux de la Société de promotion des aéroports de Montréal (ADM), du secteur ferroviaire, de radarsat, etc.

Enfin, l'équipe de recherche de la Direction régionale a reçu le Prix d'excellence de SPGQ-SSQ 1990 pour la qualité de travaux et l'innovation dont elle a fait la preuve dans ses contributions au Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-ouest de Montréal (CREESOM).

Activités de concertation

Dans le cadre de ses activités de concertation, la Direction régionale a :

— assuré le suivi des mesures de relance de l'Est de Montréal conformément au mandat du Conseil des ministres;

— assuré le suivi des mesures de relance du Sud-ouest de Montréal conformément au mandat du Conseil des ministres;

— assumé la présidence et le secrétariat du comité interministériel en charge de la réalisation et du suivi du plan d'action pour le développement économique des quartiers défavorisés de Montréal;

— organisé une opération de concertation avec le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) en vue de mettre sur pied une banque de données socio-économiques pour la région de Montréal;

— participé au conseil de la Société du centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM);

— assuré le soutien technique et financier de la table de concertation Pro-Est;

— apporté sa participation et son soutien au groupe de concertation du bilan technologique de Montréal et de Laval.

Coordination interministérielle

Les membres de la Conférence administrative régionale de Montréal (CAR) se sont réunis sept fois au cours de l'année 1989-1990. Les discussions ont porté surtout sur les grands projets de développement de Montréal, sur la programmation du FDR et du PRÉCEP, sur les suivis de mesures de relance de l'Est de Montréal et du Sud-ouest de Montréal, les orientations et priorités régionales, le suivi des dossiers du comité ministériel de la région de Montréal, les bilans socio-économique de Montréal et de Laval, etc.

Gestion régionale de programme

Fonds de développement régional

Au cours de l'année, le Fonds de développement a financé treize projets pour un montant de plus de 1,5 M$ dont les principaux sont :

- la Société du centre de conférences internationales de Montréal;
- le centre d'entreprises jeunesse du YMCA de Montréal;
- le système de cueillette et traitement des données et indicateurs de performance du tourisme à Montréal;
- l'Inno-Centre Québec;
- le Centre communautaire Dawson;
- le regroupement pour la relance économique et social du Sud-Ouest (RÉSO);
- la Corporation de développement économique et communautaire Centre-sud — Plateau Mont-Royal;
- la Corporation de développement de l'Est (CDEST);
- le Carrefour économique du Centre-Nord (CECN).

L'expérience pilote de soutien à trois corporations de développement économique et communautaire (CDEC) s'étant avérée concluante, l'OPDQ a étendu son aide financière à cinq corporations pour une période de cinq ans dans le cadre d'un plan d'action conjoint avec le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP), le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT), la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) et le Centre d'étude pour la coopération internationale (CEIC).

Programme régional de création d'emplois permanents

Le comité régional du PRÉCEP a traité seize demandes d'aide financière dont onze ont été acceptées et ont reçu, en 1990-1991, un montant d'un peu plus de 0,3 M$. Cette aide financière devrait aider à la création de 82 emplois permanents.

À titre d'exemple, il convient de nommer quelques projets retenus :

- DALCOM-DS1 Communications inc.;
- Gilbernart inc.;
- Brasseurs GMT inc.;
- Placages Mirro-Flash inc.

Laval

La fonction principale du bureau de Laval est d'administrer le programme PRÉCEP et de traiter sur place les dossiers de Laval. Dans cet esprit, l'Office a créé un Comité d'approbation de projets du PRÉCEP spécifique à Laval.

Connaissance du milieu régional

Le premier bilan socio-économique pour la région de Laval a été réalisé et publié.

Gestion régionale de programme

Fonds de développement régional

En 1990-1991, le Fonds de développement régional a contribué au financement de trois projets pour un peu plus de 0,2 M$. Parmi ces projets, il faut mentionner le Centre communautaire de l'équipe accès Laval-Ouest dont l'objectif principal est de favoriser la communication entre les jeunes et les adultes et de fournir des services de prévention.

Programme régional de création d'emplois permanents

Le Comité régional de Laval a traité quatre demandes d'aide financière, dont trois ont été acceptées. Un montant de plus de 0,1 M$ a été versé aux entreprises suivantes :

- Innovatex, Recherches et Développement inc.;
- Clojeux inc.;
- Via Néon inc.

Ces prêts ont engendré des investissements totaux de plus de 1,0 M$ et devraient créer 37 emplois permanents.

Laurentides

L'année 1990-1991 a été marquée dans la région Laurentides par le suivi des décisions de la Rencontre annuelle de concertation de mars 1990 et par le soutien apporté à l'élaboration de dossiers régionaux structurants : Centre technologique des matériaux composites, Parc linéaire des Laurentides, Réseau des gares et Recherche appliquée en forêt feuillue.

Parallèlement, la transition du programme PECEC au programme PRÉCEP a été complétée. Des 40 demandes déposées dans le cadre du nouveau programme, douze ont fait l'objet d'une analyse.

La diffusion de l'information et la mise en place de structures de consultation sur les programmes de l'Entente auxiliaire Canada-Québec (EADER) sur le développement économique des régions ont également constitué des priorités pour la Direction régionale des Laurentides.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a mis l'emphase sur trois types de dossiers soit :

- l'élaboration du deuxième Bilan socio-économique régional et la consultation des partenaires régionaux sur des problématiques spécifiques;
- l'amélioration des connaissances sur des dossiers régionaux tels : l'impact socio-économique de l'Hôpital de L'Annonciation, le suivi du bilan technologique et le suivi de l'étude sur l'incubateur régional;
- la production de documents de soutien aux activités régionales de concertation tels : un état d'avancement des engagements du Sommet et de la biennale, un bilan financier des engagements de la biennale, un rapport de suivi de la rencontre annuelle de concertation (RAC), un bilan de la régionalisation des ministères.

Activités de concertation

Coordination interministérielle

Les rencontres de la Conférence administrative régionale (CAR) ont porté principalement sur les suivis de la rencontre annuelle de concertation tenue en mars 1990. Une rencontre élargie de la CAR a également permis de rencontrer tous les intervenants régionaux qui travaillent dans le développement économique, conjointement avec les intervenants gouvernementaux et paragouvernementaux du domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle qui oeuvrent dans l'entrepreneurship régional.

Parallèlement, des rencontres interministérielles avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT), le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) et le ministère des Affaires culturelles (MAC) ont permis d'harmoniser les interventions gouvernementales, notamment dans les secteurs de l'industrie, du loisir et de la culture. Plus spécifiquement, les comités interministériels ont poursuivi leurs activités dans les dossiers suivants :

- Camp musical des Laurentides;
- Parc régional de la Rivière-du-Nord;
- Étude d'eutrophisation au lac des Sables;
- Réseau des bibliothèques;
- Parc faunique de la Seigneurie de Masson;
- Bilan scientifique et technologique;
- Incubateur technologique régional.

Les dossiers du réseau des gares, du parc linéaire, du centre technologique des matériaux composites, du projet de Recherche appliquée en forêt feuillue et des études sur le projet Baskatong-Windigo ont par ailleurs fait l'objet d'une concertation soutenue.

Concertation gouvernement-milieu

Dans le cadre de ses activités de concertation, la Direction régionale a assuré, pour la partie gouvernementale, le suivi des décisions de la Rencontre annuelle de concertation de mars 1990 et a amorcé, avec la Corporation de développement des Laurentides (CDL), des discussions quant à la tenue éventuelle d'une prochaine Conférence socio-économique régionale en 1992.

C'est dans cette optique que s'est établi un processus permanent d'échange et de concertation avec l'organisme régional de concertation et ses partenaires sectoriels, l'Association touristique des Laurentides et le Conseil de la culture. Plus particulièrement, le suivi des études, dans le cadre de l'enveloppe de mise au point de projets, a permis des échanges privilégiés avec la CDL.

Le suivi du Plan d'action en matière de développement régional (municipalités régionales de comté en difficulté — développement technologique) et la diffusion de l'information sur les programmes de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions (EADER) et du Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) ont également permis à la Direction régionale de développer davantage son partenariat avec la communauté institutionnelle (cégep et commissions scolaires) et la communauté économique (corporations de développement économique, centres d'aide aux entreprises, Comité d'aide au développement des collectivités (CADC) et le groupe de soutien aux entreprises).

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Dans le cadre de la gestion du FDR, l'administration régionale a mis l'accent, au cours de l'année financière 1990-1991, sur le suivi des engagements de la Conférence biennale régionale de février 1989, sur le renouvellement de l'entente avec la Corporation de développement économique d'Antoine-Labelle, sur la signature d'une première entente avec la Corporation de développement économique d'Argenteuil pour l'engagement d'une ressource professionnelle en milieu rural et sur la mise en oeuvre de quatre projets d'études issus du Programme de mise au point de projets.

Outre la réalisation de quatre projets, dans le cadre du Programme de mise au point de projets, pour des subventions de près de 0,5 M$, l'apport du FDR aura permis la concrétisation de neuf projets dont six découlent des activités majeures de concertation. L'ensemble de ces neuf projets a nécessité une aide financière de plus de 0,3 M$ de l'OPDQ.

Parmi les interventions de l'Office dans le suivi des engagements de la Conférence biennale régionale, il faut mentionner : l'amélioration du réseau des bibliothèques municipales et l'étude sur l'eutrophisation du lac des Sables à Sainte-Agathe-des-Monts.

Programme régional de création d'emplois permanents

L'année 1990-1991 a été une seconde année de transition, au cours de laquelle le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) a été remplacé par le programme PRÉCEP, de telle sorte que les deux programmes ont nécessité des opérations de gestion séparées.

Ainsi, dans le cadre du PRÉCEP, des prêts de l'ordre de 1,0 M$ ont été accordés à huit promoteurs afin de permettre la réalisation de différents projets de démarrage d'entreprises. L'aide financière de l'Office pourrait engendrer des investissements de plus de 5,2 M$ et créer 85 emplois permanents.

Par exemple, dans le secteur manufacturier, le PRÉCEP a accordé un prêt de 95 000 $ à P.D.M. inc. de Sainte-Thérèse, une entreprise spécialisée dans la fabrication de produits de plastique par injection. Cette aide a généré des investissements du milieu de plus de 0,5 M$ et a suscité la création de quinze emplois permanents.

Le PRÉCEP est intervenu également pour appuyer financièrement l'entreprise Les Brasseurs du Nord inc. de Saint-Jérôme. Le prêt de 95 000 $ a permis à cette micro-brasserie d'acquérir des équipements d'embouteillage de la bière Boréale. Cette intervention a généré des investissements de 0,2 M$ et a contribué à la création de quatre emplois permanents.

Pour le PECEC, dix-huit projets ont été reconduits en 1990-1991 pour un montant de plus de 0,1 M$ et un projet de 0,3 M$ a été approuvé.

Lanaudière

Rôle et principaux mandats de la Direction régionale

L'année 1990-1991 a été, pour la région de Lanaudière, l'année de l'Entente-cadre. En effet, à la suite du Sommet économique d'avril 1990, le gouvernement du Québec et la région de Lanaudière ont signé leur première Entente-cadre de développement, le 23 octobre 1990. Les étapes franchies pour aboutir à la signature de cette Entente-cadre ont contribué à raffermir le sentiment d'appartenance à la région, sans pour autant atténuer les affinités sous-régionales.

En effet, il est apparu au fil des rencontres et des travaux du Forum de Repentigny que, dans la région de Lanaudière, trois sous-régions, soit le Nord, le Centre et le Sud, se caractérisaient par des comportements similaires et des intérêts convergents. Néanmoins, lors du Sommet socio-économique d'avril 1990, les manifestations de solidarité régionale ont largement transcendé les particularismes.

Par ailleurs, la Direction régionale a poursuivi, pour sa sixième année de présence en région, ses activités portant sur la connaissance du milieu régional, la concertation avec divers organismes du milieu et la gestion de ses programmes.

Connaissance du milieu régional

Les deux principales activités de la Direction régionale, en 1990-1991, ont été la préparation de la Conférence socio-économique d'avril 1990, et la mise au point des 72 projets inscrits à l'Entente-cadre. Celle-ci a été l'aboutissement d'efforts concertés grâce à la participation des représentants des ministères aux réunions de la Conférence administrative régionale (CAR), et aux activités soutenues du Comité de suivi qui a tenu dix séances de travail.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer sa connaissance de la structure industrielle de la région, la Direction a poursuivi, avec les régions Laurentides et Mauricie — Bois-Francs, l'étude portant sur l'impact du libre-échange.

Activités de concertation

L'action de l'OPDQ au sein du Comité d'orientation et du Comité de gestion de la Conférence socio-économique ainsi que le suivi des projets inscrits à l'Entente-cadre ont assuré la réalisation de plusieurs projets sept mois seulement après la signature de l'Entente.

De plus, l'Office a accordé au Sommet économique permanent de Lanaudière (SEPL) un soutien financier de l'ordre de 280 000 $ pour son fonctionnement et de 50 000 $ pour le Fonds de mise aux points de projets (Fonds MAPP), soit un total de 330 000 $ pour l'exercice 1990-1991.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional a injecté près de 0,9 M$ dans la mise en oeuvre de douze projets issus du milieu. De ce montant, près de 0,5 M$ ont été consacrés aux projets retenus lors du Sommet et le reste aux dossiers *ad hoc*.

Parmi les nouveaux projets, il faut citer :

— l'étude sur la gestion intégrée des déchets solides;
— la Maison d'accueil touristique;
— la Maison du folklore;
— la Tourbière Lanoraie : Volet « Réserve écologique »;

— l'étude de faisabilité pour la construction d'une salle de spectacles dans la MRC de L'Assomption.

Programme régional de création d'emplois permanents

L'exercice 1990-1991 a vu la fin du programme PECEC et la mise en place du PRÉCEP. Au cours de cette année financière, le Comité d'approbation de projets (CAP) a complété le financement de 20 projets. Quant au PRÉCEP, le Comité régional a siégé neuf fois et a approuvé des prêts pour plus de 0,8 M$. Cette aide devrait générer des investissements privés de l'ordre de 7,0 M$ et créer 139 emplois permanents.

Parmi les projets retenus, il convient de mentionner :

— les entreprises Michel Corbeil inc.;

— Polypro plastique inc.;

— la station de ski du Mont-Garceau (1976) inc.;

— Sealrez inc.

Montérégie

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, la Direction régionale a intensifié ses efforts afin d'améliorer ses services à la clientèle et son rôle de partenaire du développement à l'écoute des besoins de la région. Ses activités ont visé à accroître la connaissance des potentiels régionaux et sous-régionaux, à intensifier la concertation avec le milieu ainsi que la coordination interministérielle. De plus, la Direction a poursuivi la réalisation des divers dossiers issus de la Conférence socio-économique de 1987 et de la Biennale de 1990, en plus des dossiers présentés dans le cadre du Fonds de développement régional et du programme PRÉCEP.

Connaissance du milieu régional

La Direction a entrepris, dans un premier temps, de mettre à jour les données requises pour la production du prochain bilan socio-économique de la région dont la parution est prévue pour l'automne 1991. Elle a également présenté et fait accepter par la CAR un projet visant à parfaire sa connaissance des problématiques et besoins sectoriels, en vue de dégager des priorités régionales devant éventuellement être soumises à une consultation formelle.

La CAR s'est dite soucieuse de contribuer activement au développement de la région et en particulier de fournir un intrant de valeur au moment de la préparation des opérations de consultation, de concertation et de tout autre intervention gouvernementale ou privée sur le territoire.

Activités de concertation

Les actions de la Direction ont consisté essentiellement à donner suite aux engagements pris par le gouvernement et le milieu contenus dans l'Entente-cadre de développement de 1987 et à ceux issus de la Biennale.

Seize projets ont été mis en oeuvre ou réalisés au cours de la période et ont entraîné des déboursés de plus de 2,2 M$ de la part de l'Office. Vingt-trois autres projets qui n'émargeaient pas au budget de l'OPDQ ont fait l'objet de suivi, de concert avec les ministères maîtres d'oeuvre et la Société montérégienne de développement.

Coordination interministérielle

La Conférence administrative régionale s'est réunie quatre fois en 1990-1991. Les discussions ont porté sur les programmes respectifs des ministères et organismes et sur les relations de complémentarité qui devaient exister au sein de l'appareil gouvernemental en région.

La CAR a également amorcé une série d'études sectorielles visant à accroître sa connaissance des réalités régionales et ce, en vue d'éclairer les choix et interventions prioritaires en région au cours des prochaines années.

Enfin, la CAR a rencontré des représentants de la MRC de Roussillon afin d'évaluer dans quelle mesure elle pouvait contribuer à la réalisation du plan de relance de cette région durement touchée par la crise amérindienne de l'été 1990.

La CAR a donc été, au cours de la période, le forum d'échanges et l'instrument d'intervention concertée que prévoit son mandat.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

L'OPDQ a contribué pour un montant de plus de 2,1 M$ à la réalisation de divers projets à caractère économique ou autre. Quarante dossiers ont été étudiés, totalisant 7,6 M$. Au 31 mars 1991, quinze dossiers étaient encore en traitement pour un montant de 3,9 M$.

Programme régional de création d'emplois permanents

L'OPDQ a accordé une aide financière à sept entreprises de la Montérégie pour des prêts totaux de près de 0,7 M$. Les entreprises bénéficiaires ont été :

— la Coopérative des travailleurs et travailleuses des outils de coupe de Granby;
— MSK Canada inc.;
— les Produits GCP inc.;
— Chemrec inc.;
— Coupe Exact-O inc.;
— Soudure RE-DE inc.;
— Mobilier scolaire Tri-méga.

Trente-neuf dossiers ont été reçus en 1990-1991 dont quinze étaient en traitement au 31 mars 1991.

Outaouais

En 1990-1991, la Direction régionale de l'Outaouais a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires du gouvernement et du milieu pour stimuler la concertation régionale, identifier de nouveaux champs d'action de développement et appuyer techniquement et financièrement plusieurs projets concrets.

Connaissance du milieu régional

Afin d'approfondir sa connaissance du milieu et de participer à l'identification de solutions pouvant améliorer la situation particulière de l'Outaouais, la contribution de la Direction régionale a porté principalement sur le développement technologique, l'agrotourisme et les quartiers défavorisés.

Une étude menée en collaboration avec la Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO) et l'Université du Québec à Hull (UQAH) qui vise à préciser les facteurs de localisation des entreprises du tertiaire moteur dans la région de la capitale canadienne afin d'élaborer des stratégies de promotion permettant d'attirer ces entreprises en Outaouais québécois a été terminée. Cette étude comprend trois volets qui portent sur la culture, sur les échanges internationaux et sur le contexte frontalier de l'Outaouais.

Dans le cadre du contrat de relance du Pontiac, la Direction régionale a fourni l'encadrement technique pour la réalisation d'un guide de référence pour le développement de l'agrotourisme dans le Pontiac. Ce guide constitue la première étape d'un projet de circuit agro-touristique.

Une recherche sur les quartiers défavorisés de la partie urbaine de la Communauté régionale de l'Outaouais a aussi été mise en marche. La première étape d'identification des quartiers a été réalisée. La seconde étape vise à mieux cerner la problématique particulière à chaque quartier, au-delà des variables socio-économiques habituelles.

Activités de concertation

Parmi les activités rattachées à la concertation régionale, il faut mentionner celles qui ont été reliées au suivi de la Conférence biennale de février 1989, au Contrat de relance du Pontiac et au dossier de la régionalisation de l'immigration.

À ce jour, le bilan de la Conférence régionale de février 1989 s'avère intéressant. Près de 60 % des projets (27) sont réalisés ou en voie de réalisation. L'impact budgétaire de la Conférence biennale est d'importance. Quant aux sommes d'argent d'ores et déjà investies dans l'Outaouais, elles s'élèvent à plus de 15,5 M$. En excluant du calcul les projets du secteur des transports, dont le calendrier de réalisation ne correspond pas à celui des conférences socio-économiques, ce montant correspond à presque 50 % des engagements pris à l'occasion de la Conférence biennale.

Le responsable de la préparation du Contrat de relance du Pontiac est Pontiaction, organisme mandataire de la MRC. La Direction régionale de l'OPDQ apporte un support à Pontiaction, principalement dans le cadre des travaux du comité technique. Dans ce contexte, elle collabore avec les agents de développement du Pontiac associés à la démarche du Contrat de relance, tels que le Comité d'aide au développement des collectivités (CADC), la table d'accueil et de référence, le groupe de Soutien jeunesse et le CLSC. Les faits saillants de la préparation du Contrat de relance sont : l'élaboration du plan d'action quinquennal, l'organisation du colloque de la MRC sur le développement économique et la préparation de nombreux projets de développement qui devraient faire partie intégrante du Contrat de relance.

Le dossier de l'immigration a aussi fait l'objet d'une attention particulière cette année. En effet, la Direction régionale a appuyé activement la table de concertation multiculturelle de l'Outaouais, organisme voué à la concertation régionale en matière d'immigration, dans deux dossiers importants pour la région, soit : la confection d'un mémoire régional sur l'énoncé de politiques en matière d'immigration et d'intégration de l'immigrant et la préparation d'un colloque national sur la régionalisation de l'immigration, qui se tiendra dans l'Outaouais à l'automne 1991. La Direction régionale a également fait partie du comité national de coordination de la Semaine interculturelle qui s'est tenue en mars 1991.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de la dernière année financière, dix projets ont reçu des subventions du Fonds de développement régional pour plus de 1,0 M$. La réalisation de ces projets entraînera des investissements de valeur équivalente. La plupart des dossiers traités cette année sont issus de la biennale tenue en février 1989.

Parmi les projets subventionnés par le FDR, les plus marquants pour le développement de la région sont : la construction d'un motel industriel à Maniwaki, la construction de la Maison de la culture à Gatineau et la mise sur pied de l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue. La participation de la Direction régionale dans ces projets favorise l'entrepreneurship et la diversification de la structure économique régionale.

Programme régional de création d'emplois permanents

Le nouveau programme régional de création d'emplois permanents a fait l'objet d'une campagne d'information régionale auprès de plusieurs groupes-cibles tels que l'Association de pourvoyeurs de l'Outaouais, les Gens d'affaires de la Petite-Nation, les communautés culturelles et les promoteurs potentiels inscrits au cours « Création et expansion d'entreprise » des MRC de la région. L'équipe du PRÉCEP a aussi collaboré à plusieurs activités d'information et de promotion de création d'emploi.

Dans le cadre de la gestion du programme PRÉCEP, la Direction régionale a reçu treize projets. Des prêts de l'ordre de 0,5 M$ ont été accordés à sept entreprises réparties sur l'ensemble du territoire. Cette aide a favorisé des investissements totaux de l'ordre de 2,3 M$ et devrait contribuer à la création de 68 emplois permanents.

Les activités qui ont reçu l'appui du PRÉCEP se situent dans les domaines suivants : la haute-technologie (3), l'agro-alimentaire (1), l'aéronautique (1) et la transformation (2).

De plus, l'équipe du PRÉCEP a participé activement à plusieurs activités de soutien à l'entrepreneurship telles que :

— la pré-sélection des plans d'affaires au concours régional « Devenez entrepreneurs »;

— l'animation d'ateliers de discussion sur le développement de l'entrepreneurship;

— des ateliers ponctuels de formation sur la préparation d'un plan d'affaires;

— la mise sur pied d'un concours « plan d'affaires » pour les étudiants du secondaire du Pontiac.

Abitibi-Témiscamingue

Les activités de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue ont surtout consisté dans le suivi administratif des engagements de la Conférence biennale de février 1990.

Connaissance du milieu régional

La Direction a participé à l'élaboration du contenu du Forum régional sur l'entrepreneurship qui s'est tenu les 25, 26 et 27 septembre 1990 et à l'organisation du Colloque provincial de l'OPDQ portant sur la qualité de vie qui a eu lieu les 18 et 19 octobre 1990 à Val-d'Or. Elle a fait partie de divers comités d'étude concernant le suivi des projets du Sommet socio-économique, notamment dans le domaine touristique, et a collaboré à l'élaboration de plans de relance et de plans de développement de certains secteurs géographiques de la région, dont la région de La Sarre et la ville de Témiscaming. La Direction, en collaboration avec les membres de la CARAT, a produit un document portant sur la vision du développement de l'Abitibi-Témiscamingue au cours des cinq prochaines années. Elle a amorcé une démarche conjointe, avec le ministère des Affaires municipales, devant mener à la production d'une synthèse et d'une analyse des schémas d'aménagement des MRC de la région. La Direction a également enclenché le processus devant conduire à la production d'un bilan socio-économique régional à l'automne 1991.

Activités de concertation

Concertation gouvernement-région.

La Direction régionale a participé au Comité de gestion de l'Entente-cadre de l'Abitibi-Témiscamingue et au suivi des engagements du Sommet socio-économique. Elle a proposé une démarche de réflexion, puis a organisé une rencontre de concertation, avec la CARAT et le CRDAT, dans le but de définir les orientations régionales en vue d'un éventuel second Sommet socio-économique. Enfin, la Direction a participé à l'organisation de la Rencontre annuelle de concertation tenue à l'automne 1990.

Concertation interministérielle

Bilan des réalisations

La Direction a organisé et animé sept rencontres de la Conférence administrative régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (CARAT) dont une à Guyenne. Deux rencontres ont également été tenues avec le personnel et les élus des MRC Rouyn-Noranda et Témiscamingue. Les principaux thèmes abordés lors de ces rencontres ont porté sur :

- les échanges d'information sur les programmes et les activités des ministères représentés à la CARAT;
- le suivi de l'Entente régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et plus particulièrement de la Conférence biennale;
- les échanges sur le processus de mise en place de l'Entente Canada-Québec et les programmes s'y rapportant;
- le contrat de relance pour la ville de Témiscaming;
- les discussions avec les intervenants locaux de Guyenne sur la problématique de développement de cette localité de même que sur leurs principaux projets de développement;
- les discussions avec le personnel et les élus des MRC Rouyn-Noranda et Témiscamingue sur leur schéma d'aménagement, la problématique de développement de ces MRC et plus particulièrement de leurs municipalités rurales, de même que sur leurs principaux projets de développement;
- les échanges sur la desserte de la région du Nord-du-Québec;
- les échanges sur la problématique du milieu rural en Abitibi-Témiscamingue;
- les échanges menant à la définition de la problématique et des axes prioritaires de développement de l'Abitibi-Témiscamingue pour les cinq prochaines années;
- la coordination du processus menant à la réalisation de travaux d'infrastructures majeures pour la ville de Témiscaming.

Gestion des programmes

Fonds de développement régional

Dans le cadre du Fonds de développement régional, l'OPDQ a contribué au financement de onze nouveaux projets pour des subventions de plus de 1,3 M$ et a complété son apport au financement, pour un montant de plus de 0,3 M$, de trois projets antérieurement acceptés, dont un avait fait l'objet d'un engagement au Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue en avril 1987. Outre les projets de la Conférence biennale, la Direction régionale a déboursé, en 1990-1991, près de 1,0 M$. La réalisation de ces derniers projets entraînera des investissements d'une valeur équivalente provenant du milieu.

Au moment de la Conférence biennale de l'Abitibi-Témiscamingue, l'OPDQ s'est engagé pour 1,7 M$ dans 30 des 52 projets présentés. En 1990-1991, 17 de ces engagements ont été réalisés, ce qui a entraîné des déboursés totalisant près de 0,7 M$, ainsi que des investissements du milieu de l'ordre de 1,0 M$.

Un accord de principe a été signifié pour un projet nécessitant un engagement de 120 000 $ à être versé en 1991-1992 et sept autres projets ont fait l'objet d'une recommandation positive de la Direction régionale.

Programme régional de création d'emplois permanents

Dans le cadre du PRÉCEP, sept projets ont été autorisés en 1990-1991. Les prêts accordés totalisent plus de 0,5 M$. Ces projets devraient engendrer des investissements de l'ordre de 2,4 M$ et créer 32 emplois permanents.

Côte-Nord

Les activités de la Direction régionale de la Côte-Nord ont porté principalement sur le suivi de l'Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Côte-Nord — 1989-1993 — et sur la mise en marche de l'opération Contrat de relance en Haute-Côte-Nord. De plus, d'importants dossiers axés sur la réalisation de projets stratégiques pour le développement de la région ont été traités.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a été présente au milieu en participant, entre autres, à des colloques locaux et sous-régionaux organisés par des organismes de la région dans le but de clarifier la problématique de développement de différents secteurs et d'orienter l'action des milieux concernés. La Direction régionale a également participé à divers comités d'études dont un certain nombre concernent le suivi de projets de l'Entente-cadre de développement alors que d'autres visent à proposer des solutions sur des problématiques spécifiques à la région.

En plus, de nombreuses rencontres sur des dossiers particuliers ont occasionné des déplacements qui ont conduit les personnes qui travaillent à la Direction régionale tant dans les zones éloignées de la Basse-Côte-Nord, de la Caniapiscau et de la Minganie que dans les centres plus accessibles de la région.

La Direction régionale a également effectué des démarches et des recherches ayant pour but l'étude et la concertation sur la problématique de développement d'un secteur ou d'un territoire particulier. Il faut citer principalement les travaux effectués dans le cadre de la préparation du Contrat de relance de la Haute-Côte-Nord pour lequel la Direction régionale a rédigé, entre autres, la problématique qui servira de base aux discussions qui auront cours durant toute la démarche.

Enfin, la Direction régionale a produit son troisième bilan socio-économique. Ce document a été préparé avec la collaboration de quelques ministères sectoriels et du Conseil régional de développement (CRD) de la Côte-Nord.

Activités de concertation

Concertation interministérielle

Les membres de la Conférence administrative régionale (CAR) se sont réunis à quatre reprises au cours de l'exercice 1990-1991, alternativement à Sept-Îles et à Baie-Comeau. Dans le processus de suivi des projets contenus à l'Entente-cadre de développement, les réunions de la CAR ont été très fructueuses quant aux échanges d'information et d'activités de concertation et ce, principalement, dans les dossiers plus complexes nécessitant l'intervention de plusieurs ministères. Dans le suivi des engagements gouvernementaux, la principale activité de concertation interministérielle a été la participation à la rencontre annuelle de concertation tenue à Sept-Îles le 16 juin 1990. Cette activité a permis de faire le bilan de la réalisation des projets qui ont fait l'objet d'engagements précis contenus dans l'Entente-cadre de développement. À cette date, 53,3 % des projets étaient réalisés ou sur le point de l'être, alors que la majorité des autres dossiers étaient en cours de traitement. La rencontre a été aussi l'occasion de faire le point sur les réalisations gouvernementales concernant les revendications et les axes de développement présentés par le milieu dans le cadre de la Conférence socio-économique. Les membres de la CAR ont également suivi l'évolution de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions et ce, tant en ce qui concerne l'ensemble de la programmation retenue pour la région que pour les projets approuvés dans le cadre des différents programmes.

Certains dossiers ont fait l'objet de rencontres interministérielles, car ils engageaient la participation technique et financière de plusieurs ministères. Les projets d'infrastructures municipales en Basse-Côte-Nord, en Minganie et à Gallix et le dossier de la protection des berges de la Manicouagan ont particulièrement retenu l'attention.

La Direction régionale a collaboré à la gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions en émettant des avis sur chacun des programmes mis en place sur la Côte-Nord et en participant aux travaux du Comité consultatif régional. Des rencontres avec les partenaires du gouvernement fédéral ont permis de planifier une programmation de projets à réaliser en regard des besoins de la région. En plus, la Direction régionale a participé au Comité d'analyse de la Côte-Nord dans le cadre de l'administration du programme de développement économique du saumon.

Concertation avec le milieu

La Direction régionale a maintenu ses relations avec le Conseil régional de développement de la Côte-Nord en 1990-1991. Pour favoriser l'échange continu d'information entre les deux organismes, le CRD participait aux réunions de la CAR, et l'OPDQ aux réunions de l'organisme régional de concertation. Le travail commun a concerné surtout le suivi de l'Entente-cadre de développement, tant pour l'organisation de l'assemblée annuelle de concertation, des préparatifs préliminaires de la biennale que de la concertation sur certains dossiers problématiques. Le CRD est également associé à la démarche du Contrat de relance de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

La Direction régionale a, de plus, collaboré au financement et au recrutement d'un agent de développement en milieu rural pour la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

En 1990-1991, dix-huit projets ont été financés par le FDR pour un montant de près de 2,0 M$ et les investissements de 8,8 M$. La plupart de ces dossiers découlent des priorités régionales définies dans le cadre de la Conférence socio-économique.

La Direction régionale a poursuivi son soutien aux corporations de développement économique dans les MRC de la Haute-Côte-Nord, de la Minganie et de la Caniapiscau et elle a continué de soutenir l'entrepreneurship en Basse-Côte-Nord. Elle a de plus participé à la mise sur pied du Conseil régional de concertation et d'intervention amérindien.

Il convient de souligner certaines interventions importantes, telles :

— le Centre d'interprétation du milieu marin à Tadoussac;

— le développement du potentiel minier du secteur de Fermont;

— le développement de centres récréatifs et communautaires dans différentes localités de la région.

À ces interventions s'ajoute le travail de la Direction régionale dans l'évolution de dossiers touristiques.

Programme régional de création d'emplois permanents

Au cours de l'année financière 1990-1991, la Direction régionale a participé au financement de

quinze projets totalisant près de 1,4 M$ d'aide financière provenant de PRÉCEP. Ces interventions devraient créer 87 emplois permanents et générer des investissements de 10,4 M$ dans l'économie de la Côte-Nord.

Parmi les projets approuvés, il faut noter l'implantation de l'entreprise « Resco Côte-Nord » dans la MRC de la Haute-Côte-Nord. Cette entreprise se spécialisera dans la transformation des résidus de bois par un procédé de thermocompaction. Le produit sera utilisé à des fins énergétiques. Le PRÉCEP est également intervenu dans l'expansion d'une entreprise du secteur minier. Ainsi, grâce à un investissement de 1,4 M$, « Carrière Norgranit Inc. » pourra exploiter deux nouvelles carrières de granit à Rivière-Pentecôte.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Malgré que le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) soit abrogé depuis 1990, la Direction régionale a été très active au courant de l'année financière 1990-1991.

Plus de 1,6 M$ de subventions ont été versés pour la concrétisation de 23 projets d'investissements dont douze sont issus de l'Entente-cadre de développement économique intervenue entre le gouvernement du Québec et la région Côte-Nord.

L'aide financière de l'OPDQ a notamment permis l'expansion de trois entreprises agricoles spécialisées dans la production de légumes et l'implantation d'un club de golf de dix-huit trous à Baie-Comeau.

Nord-du-Québec

L'année 1990-1991 a été avant tout l'occasion d'entreprendre les préparatifs en vue de l'organisation d'une conférence socio-économique dans la région Nord-du-Québec. Les populations cries, inuit et allogènes, ont chacune amorcé des démarches visant à participer activement à un tel processus.

En matière de coordination autochtone, l'année a été marquée par la crise amérindienne qui a particulièrement touché les communautés autochtones mohawks et qui s'est répercutée sur les relations de la Direction régionale avec certaines clientèles.

Connaissance du milieu régional

Pendant la dernière année, la Direction a complété la rédaction du bilan socio-économique du Nord-du-Québec. Ce travail d'inventaire et de recherche a permis de faire le point sur l'ensemble de la situation socio-économique de la région, d'établir l'état de situation de chacun des secteurs d'activité et d'identifier quelques grandes orientations de développement potentielles.

Cette publication sera des plus utiles au moment où s'amorcent les préparatifs pour la tenue d'une conférence socio-économique régionale. C'est là un texte qui peut servir de cadrage pour aider les clientèles régionales à mieux situer leurs projets.

Au cours de l'exercice budgétaire, le Conseil régional de développement (CRD) Kativik a entrepris une recherche visant à améliorer sa connaissance des caractéristiques socio-économiques des clientèles inuit du territoire. À cette fin, et ce de concert avec Statistique Canada, il a été convenu de mettre au point un questionnaire qui serait utilisé dans le cadre d'une évaluation pré-censitaire qui donnerait enfin à ce milieu des outils de référence plus précis pour mieux situer l'évolution tant démographique que socio-économique des municipalités inuit. Un tel outil a jusqu'ici fait défaut compte tenu que les clientèles inuit aussi bien qu'indiennes avaient peu tendance à participer aux recensements officiels.

En collaboration avec divers autres provinces et territoires canadiens, l'OPDQ s'est associé à une recherche portant sur les répercussions de certaines mesures fiscales sur les économies nordiques. La firme Ernst & Young a réalisé une étude dont le rapport a été déposé en octobre 1990. Ce rapport fait état de l'impact de la taxe sur les produits et services ainsi que des conséquences des recommandations mises de l'avant par le rapport Brunelle visant à restreindre l'accès à des indemnités fiscales au profit des résidents nordiques.

Activités de concertation

Encore une fois cette année, la Direction régionale a été étroitement associée aux travaux mis de l'avant par le Secrétariat aux affaires autochtones en matière de coordination du développement économique. En plus des réunions régulières de la table des coordonnateurs, elle a été plus particulièrement associée à divers travaux visant le lancement d'une vaste consultation qui doit déboucher sur l'élaboration d'une politique québécoise à l'égard des autochtones.

En matière de coordination fédérale-provinciale, la Direction régionale a maintenu ses échanges tant avec les représentants du ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions qu'avec divers autres ministères fédéraux, dont les Affaires indiennes et Emploi et Immigration. Les travaux d'un comité de coordination de projets en milieu cri et inuit ont permis aux intervenants gouvernementaux de mieux s'informer et de se concerter. Ce travail de collaboration est essentiel pour harmoniser les interventions entre divers paliers de gouvernement de façon à éviter des dédoublements et à assurer le maximum d'efficacité dans la gestion des ressources actuellement disponibles.

Nonobstant la décision gouvernementale de mettre de l'avant un moratoire concernant la tenue des conférences socio-économiques, il faut reconnaître que l'année 1990-1991 a été une année particulièrement active quant à la structuration de la tenue d'un tel événement. Chacun des trois groupes ethniques du territoire a fait valoir des candidatures pour assurer la composition d'un comité d'orientation de la conférence Nord-du-Québec. Un plan de travail détaillé a été mis de l'avant ainsi qu'un plan de financement pour assurer la tenue d'un tel événement. Le moratoire reporte d'au moins six mois la tenue d'une conférence socio-économique du Nord-du-Québec et freine à court terme la démarche des divers intervenants régionaux. Les conditions budgétaires actuelles, la réévaluation du principe même des conférences socio-économiques les obligent à resituer ce genre d'opération dans une perspective nouvelle.

La Direction régionale a maintenu des contacts étroits avec ses principaux partenaires en région, soit : le CRD Kativik, la Société Makivik, l'Administration régionale crie, la Conférence des municipalités nordiques ainsi que les commissaires industriels et les agences de développement économique du territoire.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice 1990-1991, quelques projets ont fait l'objet d'approbation dans le cadre du programme du Fonds de développement régional. Un premier visait la mise en place d'une étude préalable à un contrat de relance pour la ville de Matagami. Ce contrat de relance vise à appuyer les initiatives d'une ville mono-industrielle qui fait le pari de trouver les moyens de diversifier son économie.

L'OPDQ a consenti un appui financier au secrétariat au développement économique de l'Assemblée des premières nations. Le financement de ce secrétariat permettra de donner à ce rassemblement de nations autochtones un outil de coordination économique jugé utile dans le contexte présent.

La Direction régionale a par ailleurs été associée à la réalisation d'une étude de préfaisabilité visant l'établissement d'une piste d'atterrissage pour desservir les entreprises de pourvoirie dans le Grand-nord québécois. Cette étude a permis d'identifier divers sites pour garantir un meilleur rayonnement des entreprises dans le secteur.

Programme régional de création d'emploi permanent

L'OPDQ régional a complété le versement de certaines subventions PECEC au cours de l'exercice financier. C'est ainsi que des versements ont été accordés aux entreprises suivantes : Inuksiutiit (comptoir de produits alimentaires de Kuujjuak), Air Wemindji et le centre Manikin de Kawawachikamach.

Trois nouveaux projets ont été approuvés dans le cadre du Programme régional de création d'emplois permanents. Le premier, soit Entreprise Le Shoppe de Kuujjuak vise à fournir des services de vente et d'entretien de véhicules récréatifs couramment utilisés sur place. Le second projet s'adressait à une nouvelle pourvoirie mise en place dans la région de Schefferville. Enfin, le comité régional PRÉCEP a fourni une aide à des promoteurs de Matagami qui ont décidé de lancer une franchise Stedmans sur place.

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ en 1990

Siège social
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
220, rue Commerciale Est
C.P. 1360
Chandler (Québec)
G0C 1K0
(418) 689-2019

224, route Principale
C.P. 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
(418) 986-6023

Bas-Saint-Laurent
337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
(418) 722-3566

Saguenay — Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 2e étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
(418) 547-5789

Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-4957

Chaudière-Appalaches
700, rue Notre-Dame Nord, suite D
Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)
G6E 3C1
(418) 387-6677

Mauricie — Bois-Francs
100, rue Laviolette, 4e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
(819) 371-6617

Estrie
200, rue Belvedère Nord, bureau 4.05
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
(819) 820-3155

Montréal
440, boul. René-Lévesque Ouest, 8e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1V7
(514) 873-5845

Laval
1555, boul. Chomedey, bureau 210
Laval (Québec)
H7V 3Z1
(514) 686-1428

Laurentides
85, rue de Martigny Ouest
2e étage, bureau 2.15
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 3R8
(514) 432-3880

Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, bureau 2.01
Édifice Montval, 2e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
(514) 670-8522

Lanaudière
138, rue Saint-Paul
Joliette (Québec)
J6E 5G3
(514) 759-0195

Outaouais
170, rue Hôtel-de-ville, bureau 7.120
Hull (Québec)
J8X 4C2
(819) 772-3038

Abitibi-Témiscamingue
180, boul. Rideau, bureau RC.03
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
(819) 762-3561

Côte-Nord
625, boul. Laflèche, bureau RC.307
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
(418) 589-4345

456, avenue Arnaud
1er étage, bureau 09
Sept-Iles (Québec)
G4R 3B1
(418) 962-5351

Nord-du-Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285